

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. MICHEL GERMAIN, président  
   M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION  
DE L'OLÉODUC PIPELINE SAINT-LAURENT  
ENTRE LÉVIS ET MONTRÉAL-EST**

**PREMIÈRE PARTIE****VOLUME 7**

Séance tenue le 24 avril 2007, 19 h  
Complexe hôtelier Du Pré  
555, rue Saint-Jacques Est  
Princeville

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 AVRIL 2007 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1

### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CHAUDIÈRE-APPALACHES .....	1
GUY LESSARD, COSMIN VASILE	
FERME MONTAYE INC., FRANCE LAMONDE, ALCIDE CANTIN.....	10
CONSEIL RÉGIONAL EN ENVIRONNEMENT CENTRE-DU-QUÉBEC.....	21
ÉRIC PERREAULT	
HUGUETTE L. BEAUDOIN ET NOËL BEAUDOIN .....	26
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LÉVIS .....	28
JEAN-FRANÇOIS CARRIER, LOUISE GINGRAS	
ALAIN BEAUDOIN, XAVIER BEAUDOIN.....	37
LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT, ANDRÉ STAINIER.....	40
PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE, EUDORE DALLAIRE .....	48
GÉRALD GODBOUT .....	65

### RECTIFICATION :

LOUIS BERGERON .....	72
----------------------	----

### AJOURNEMENT

## MOT DU PRÉSIDENT

5 Alors mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est*.

Donc, ce soir nous allons continuer à entendre les témoignages et les positions des personnes, groupes ou municipalités qui ont désiré faire part de leur opinion devant la commission.

10 Alors, je rappelle que nous sommes diffusés en interactivité entre Princeville et Saint-Étienne à Lévis. Alors, les gens à Saint-Étienne voient, ici même, les présentations des mémoires sont visibles aux deux endroits.

15 De plus, nous sommes également diffusés en audio sur Internet, par l'entremise du site Internet du BAPE.

Alors, les gens aussi peuvent suivre à distance. Bien entendu, il n'y a pas de vidéo à ce moment-là, mais les gens peuvent suivre à distance les travaux de la commission.

20 Sans plus tarder, nous allons inviter notre premier participant de ce soir, qui est le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches, je vais inviter messieurs Guy Lessard et Cosmin Vasile à s'avancer à la table des intervenants, ici à Princeville.

25 Alors, bonsoir Messieurs, bienvenue et à vous la parole.

### **M. GUY LESSARD :**

30 Merci. Alors, bonsoir, Monsieur Lafond, Monsieur Germain. Merci de nous donner l'opportunité de réagir au projet d'Ultramar. Alors, mon nom est Guy Lessard, je suis président du Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches et à ma gauche, le directeur général, monsieur Cosmin Vasile.

35 Alors, on aimerait saluer les gens de Princeville et les gens de Saint-Étienne qui participent à cette soirée de consultation.

40 Le Conseil régional de l'environnement a réagi à plusieurs consultations publiques cette année, j'espère que l'année se termine bientôt. Nous avons voulu quand même réagir et donner notre opinion. Ultramar, nous siégeons déjà sur un comité d'Ultramar depuis de nombreuses années. Donc, on a souvent des contacts avec eux autres.

Donc, ça fait un bon petit bout de temps qu'on réfléchit à leur projet et on est en mesure de vous donner nos recommandations ce soir.

45 Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches n'est pas différent des 15 autres que nous avons au Québec, quoiqu'on doit s'adapter à la situation de chacune de nos régions. Alors, pour nous, évidemment, c'est important de favoriser des stratégies d'actions concertées dans notre milieu et d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux.

50 Alors, quand on parle de protection de l'environnement, nous, on voit ça beaucoup sous l'œil d'une veille stratégique dans le secteur de l'environnement, mais de plus en plus nous jetons un regard sur l'aspect du développement durable de nos projets et c'est un peu dans ce contexte-là que nous avons examiné la proposition d'Ultramar.

55 Nous existons depuis 1991, donc ça fait plus de 15 ans maintenant que nous sommes actifs sur le territoire. Nous avons 353 membres formés de représentants de citoyens, de groupes environnementaux, de corporations privées, de représentants de différents gouvernements locaux et d'organismes publics.

Vous avez d'ailleurs une liste détaillée de nos membres à la fin de notre mémoire.

60 Je vais laisser la parole à Cosmin, qui va vous parler un petit peu de l'intérêt que nous avons pour le secteur énergétique, de même que le résultat de la réflexion que nous avons faite concernant ce projet.

**M. COSMIN VASILE :**

65 Pour ce qui traite de l'intérêt pour le secteur énergétique, on doit tenir compte de l'augmentation de la capacité de la raffinerie Jean-Gaulin d'Ultramar. Aussi, l'implantation possible du port méthanier et de l'usine de regazéification de la compagnie Rabaska, ainsi que les débats actuels sur la construction des centrales éoliennes. Tout cela fait de la région Chaudière-Appalaches, un potentiel pôle énergétique en développement.

70 Dans ce contexte, on a essayé de faire l'analyse du projet Pipeline Saint-Laurent. En fait, pour réaliser notre analyse, on a bien sûr fait la lecture de l'étude d'impact sur l'environnement et bien sûr, de la documentation complémentaire résultant du processus d'audiences publiques. Et après cette lecture, on a fait une analyse exhaustive afin de regarder l'opportunité et la raison d'être du projet et aussi d'examiner les incidences environnementales de la variante finale du tracé.

80 Il faut souligner que les enjeux et les conclusions soulevés par le CRECA sont axés surtout sur les impacts engendrés par la construction du pipeline dans la région de Chaudière-Appalaches.

85 Les principales préoccupations se retrouvent aussi dans les préoccupations que le promoteur présente dans son étude, mais de ces préoccupations, on n'en a cerné uniquement quatre, ça veut dire : la réduction du transport des produits pétroliers par trains-blocs; le

franchissement des cours d'eau et des milieux humides; l'utilisation d'emprises existantes comme alternative au tracé privilégié; et le déboisement et la perte de superficies boisées.

90 Je vais commencer par : la réduction du transport des produits pétroliers par trains-blocs. Le CRECA a été parmi les premiers organismes qui ont déploré le déversement produit le 17 août, le dernier déversement, le 17 août 2004, le dernier déversement qui s'est produit.

95 On sait qu'à cette date-là, on a eu un déversement de 200 000 litres d'essence et de carburant diesel, suite au déraillement de 18 wagons-citernes du train en provenance d'Ultramar, en provenance de la raffinerie Ultramar.

100 Donc, dans ce contexte, on considère que la réduction du transport des produits pétroliers par trains-blocs, c'est une opportunité pour nous, pour dire que le CRECA appuie la justification du promoteur qui affirme que le pipeline Saint-Laurent représente une alternative de transport fiable, sécuritaire et prévisible, comparativement au transport par trains-blocs.

Aussi, le CRECA appuie le fait que le projet pourrait contribuer à la réduction des gaz à effet de serre, tenant compte que le transport n'est pas compris.

105 Aussi, on remarque le maintien du transport par trains-blocs en direction de Mailtland, Ontario, et de Chatham, Nouveau-Brunswick. Donc le transport par trains-blocs n'est pas réglé en totalité.

110 Pour ce qui traite du franchissement des cours d'eau et des milieux humides, le CRECA exprime le désaccord avec la modalité d'analyse des impacts résiduels que le promoteur considère, relativement aux effets sur les milieux hydriques.

115 Aussi, le CRECA est inquiet par la modification du lit de la rivière Etchemin qui demande, après l'implantation du pipeline, des volumes importants de remblai. On est surtout concernés par la nature de ce remblai et, bien sûr, par la modalité de faire ce remblai.

Aussi, le CRECA souligne l'importance de minimiser les travaux dans les milieux humides, compte tenu que les milieux humides dans notre région sont en voie de disparition.

120 Pour ce qui traite de l'utilisation des emprises déjà existantes et le déboisement, le CRECA considère l'approche d'utiliser les emprises déjà existantes comme ayant le moindre impact sur l'environnement. Aussi, le CRECA souligne que par la construction du pipeline Saint-Laurent, sera engendrée la perte permanente d'environ 187 hectares de superficie boisée.

125 Notre organisme exprime ses inquiétudes concernant les méthodes d'entretien des superficies déboisées. C'est surtout sur cet aspect qu'on est concerné, tenant compte que les emprises du futur pipeline Saint-Laurent devront être entretenues pour ne pas être envahies par les peuplements forestiers.

130 Aussi, notre organisme recommande au promoteur de prendre toutes les mesures nécessaires pour diminuer les impacts indirects engendrés par le déboisement.

Maintenant, on arrive à la position et aux recommandations du CRECA.

**(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

135

**Début de la phrase à la page 9 : « Attendu que le projet [...] »**

**Fin de la phrase à la page 9 : « [...] de fragmentation du territoire. »**

140 Le CRECA appuie la construction du projet Saint-Laurent, uniquement si le projet est accompagné par les démarches suivantes :

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

145 **Début de la phrase à la page 10 : « En termes de transport [...] »**

**Fin de la phrase à la page 10 : « [...] traversés par le pipeline. »**

150 La compagnie Ultramar s'engage à réaliser des travaux de restauration supplémentaires aux travaux de mise en état des milieux hydriques touchés, afin de compenser les perturbations à caractère permanent.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

155 **Début de la phrase à la page 10 : « La compagnie Ultramar s'engage formellement [...] »**

**Fin du mémoire.**

C'est notre présentation d'aujourd'hui.

**LE PRÉSIDENT :**

160 Alors, merci pour votre présentation. Bien entendu, nous avons quelques questions.

**M. COSMIN VASILE :**

Oui.

165

**LE PRÉSIDENT :**

J'en ai une tout d'abord, c'est en rapport avec certaines propositions que vous faites, j'aimerais ça que vous donniez des suggestions ou un peu plus de détails... C'est en page 8 :

170                               *« Par ce fait, la CRECA – comment vous prononcez ça déjà? – le Conseil régional demande au promoteur de privilégier les méthodes les plus appropriées pour entretenir la superficie de l'emprise de son pipeline, afin de réduire les effets sur l'environnement. »*

175                               Est-ce que vous avez des suggestions de choses à faire ou à ne pas faire, par exemple, à nous indiquer?

**M. COSMIN VASILE :**

180                               On ne sait pas encore quels seront les moyens d'entretien de ces emprises, alors notre suggestion serait d'essayer d'éviter l'épandage de pesticides ou d'autres substances chimiques qui pourront avoir des répercussions sur l'environnement. C'est dans cet esprit qu'on a mis ce point dans notre projet... dans notre mémoire, excusez-moi.

185                               **LE PRÉSIDENT :**

                                  Donc vous, ce que vous privilégiez, donc, en milieu forestier, c'est de l'entretien mécanique.

190                               **M. COSMIN VASILE :**

                                  C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

195                               O.K. Il y a aussi un petit point à la page 7... Non, je vais revenir plus tard avec ça, c'est plutôt en page 5, c'est :

200                               *« Compte tenu de l'augmentation du raffinage de la raffinerie Jean-Gaulin, le Conseil régional demande à la compagnie Ultramar de spécifier si, dans les prévisions futures de transport, les volumes de produits pétroliers envoyés vers Maitland et Chatham augmenteront. »*

205                               Ça, on peut adresser la question par écrit au promoteur. Alors, je vous invite à ce moment-là à suivre la réponse, aussitôt que nous aurons une réponse, nous la mettrons sur notre site Internet.

                                  Et un autre point – le dernier, après ça je vais laisser la parole à mon collègue, j'espère que je vais lui laisser des questions – c'est en page 7, cette fois-ci, là :

210                               *« Le Conseil régional est inquiet surtout par la modification du lit de la rivière Etchemin, qui demande, après l'implantation du pipeline, un volume*

*important de remblai avec des matériaux qui peuvent être de nature ou de provenance allogène. »*

215

Donc, pour l'instant, c'est une crainte. C'est qu'on utilise des matériaux différents du lit. Est-ce que c'est une crainte ou c'est vraiment, vous avez regardé ça en détail et vous arrivez à la conclusion qu'il est probable ou...?

220

**M. COSMIN VASILE :**

Bien, je ne peux pas vous donner vraiment le volume et le chapitre, mais c'est vraiment le promoteur qui dit que s'il y a le cas, et le matériel qui a été déblayé du lit de la rivière, si le matériel ne correspond pas, il pourrait utiliser du matériel de remblai allogène.

225

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Ça, c'était une mention dans l'étude d'impact, je vais la révérifier, bien entendu.

230

Et plus haut dans votre mémoire, bien c'est ça, vous dites : à défaut de ça, si ce n'est pas possible, bien au moins de prévoir une compensation appropriée. C'est ça que vous demandez à défaut de matériaux similaires.

235

**M. COSMIN VASILE :**

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

240

Très bien, je vous remercie. Je vais laisser la parole à mon collègue.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

245

Oui, bonsoir. Selon vous, quelles seraient les mesures qui pourraient être prises afin de diminuer les impacts sur la faune aquatique dans la rivière Etchemin?

250

**M. COSMIN VASILE :**

Dans la situation du projet comme tel, on pourrait dire que la seule façon de diminuer ça, c'est de créer comme un pont aérien pour la conduite, pour ne pas avoir des impacts sur le lit de la rivière Etchemin. Ça peut être une des solutions.

255

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Un pont aérien?



**M. COSMIN VASILE :**

Bien, ça veut dire... oui. Ça veut dire de ne pas toucher le lit de la rivière Etchemin.

260 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Donc, autrement dit, vous demandez... ce serait la construction d'un pont au-dessus de la rivière avec le pipeline qui serait attaché au-dessous de ce pont-là, c'est ça?

265 **M. COSMIN VASILE :**

C'est ça. Ou une structure métallique, un squelette métallique qui permettra de soutenir uniquement la conduite. C'est uniquement, nous ne sommes pas le promoteur, c'est uniquement comment on pense d'éviter le creusage de 3 mètres dans le lit de la rivière Etchemin.

270

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Et advenant une rupture, justement, à ce point-là, vous ne trouvez pas que ça pourrait être beaucoup plus dommageable pour l'environnement? Parce que, bon, les liquides se retrouveraient dans la rivière, non?

275

**M. COSMIN VASILE :**

Bien, il existe... il existe toujours un petit grain de risque, disons, même si on prend la conduite entièrement, il existe le risque qu'on peut avoir, mais de ce que j'ai compris, le promoteur nous assure que le pipeline n'aura pas de risque.

280

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Vous souhaitez également que Ultramar réalise des travaux de restauration supplémentaires aux travaux de remise en état des milieux perturbés, notamment encore une fois dans la rivière Etchemin.

285

Avez-vous des suggestions de type de travaux de restauration que vous souhaiteriez qui soient faits?

290

**M. COSMIN VASILE :**

Oui, bien sûr. Ça peut être n'importe quel travail de restauration. On sait bien que la rivière Etchemin a besoin de certains travaux de restauration. L'idée est de créer quelque chose en contrepartie à une destruction qui est, encore une fois, permanente, du lit de la rivière.

295

Ça peut être la protection des berges, ça peut être n'importe quel travail de restauration.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

300

Est-ce que vous avez un commentaire général sur le tracé?

**M. COSMIN VASILE :**

305

Sur le tracé, ce que je peux vous dire c'est que comme on a souligné dans notre mémoire, on appuie le fait que le promoteur a utilisé les emprises déjà existantes, ce qui amène le fait qu'on ne crée pas d'autres emprises supplémentaires et ce qui amène à la fragmentation du territoire.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

310

On peut lire dans votre mémoire, et je vous cite :

315

*« En contrepartie des pertes de superficie boisée nécessaire pour l'emprise permanente, la compagnie Ultramar soutient des programmes de reboisement sur les territoires des MRC et des municipalités traversées par le pipeline, dans le but de réaliser un aménagement du territoire durable. »*

À qui s'adresserait, finalement, le soutien au programme de reboisement?

320

**M. COSMIN VASILE :**

Parce qu'on parle de 187 hectares de superficie forestière qui sont perdus. Donc, pour contrebalancer ces pertes, c'est bien d'avoir une concertation avec les MRC qui sont traversées par le pipeline, pour avoir des, je ne sais pas, des programmes de reboisement dans des secteurs, en fonction de ce que la MRC propose, qui seront dans la tâche d'Ultramar.

325

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

330

Mais est-ce que ça ne devrait pas plutôt s'adresser aux propriétaires de ces boisés qui sont impactés?

**M. COSMIN VASILE :**

335

Excusez-moi, je ne comprends pas votre question.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Bien, en fait, évidemment il y a des superficies de bois.

**M. COSMIN VASILE :**

340

Oui.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

345

Bon. Il y a une bonne part de l'oléoduc qui traverse sur des terres privées, donc appartenant à des propriétaires privés, qui sont propriétaires évidemment de ces boisés-là, et donc je vous demande : est-ce qu'au lieu d'avoir une entente avec les MRC, ce ne serait pas préférable d'avoir ces ententes-là avec chacun des propriétaires?

350

**M. GUY LESSARD :**

355

Oui, si vous permettez, nous, on pensait un petit peu en fonction de ce qui existe lors des projets de construction d'autoroutes où, en compensation à la disparition de certains milieux humides, on demande au ministère du Transport, qui est le promoteur à ce moment-là, de compenser par la création de d'autres milieux humides.

360

Alors, c'est certain qu'on devrait peut-être accorder priorité aux personnes, aux propriétaires de terrains privés qui sont touchés, mais ça pourrait ne pas se limiter uniquement à ça.

365

Je veux dire, si une MRC est en mesure de démontrer qu'on peut avoir un projet intéressant uniquement au niveau des propriétaires de terrains privés, bien je pense que ça serait bon qu'on aille dans ce sens-là, mais ça ne se limite pas nécessairement seulement qu'aux propriétaires de terrains privés.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

370

Parfait. Maintenant, une dernière question. Vous mentionnez également que : « *Le projet pourrait contribuer de manière significative à la réduction des gaz à effet de serre à l'échelle du Québec.* » Est-ce que vous pourriez développer votre pensée à ce sujet?

**M. COSMIN VASILE :**

375

Bon. C'est surtout le transport par ultratrain qui évite, ou par navire, qui pourrait éviter des émissions de gaz à effet de serre, c'est surtout sur ça qu'on s'est concentré quand on a...

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Parfait. Je vous remercie.

380 **M. COSMIN VASILE :**

Merci.

385 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, nous vous remercions pour votre présentation.

390 Nous allons maintenant inviter madame France Lamonde et monsieur Alcide Cantin, de la Ferme Montaye. Ces personnes sont situées à Saint-Étienne, donc nous vous invitons à venir à la table des intervenants à cet endroit.

Alors bonsoir Madame Lamonde et bonsoir Monsieur Cantin. À vous, la parole.

395 **MME FRANCE LAMONDE :**

Bonsoir. D'accord.

**(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

400 **Début de la phrase à la page 1 : « Notre ferme est située à [...]**

**Fin de la phrase à la page 7 : « [...] nos réserves d'eau potable. »**

Du moins, un drain devrait être installé de chaque côté du pipeline, avec puits de regard, pour déceler plus rapidement les fuites.

405

**(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 7 : « Les fuites sur des masses d'eau [...]**

**Fin de la phrase à la page 8 : « [...] moyens de la façonner. »**

410

Cette servitude doit être un privilège accordé strictement à Pipeline Saint-Laurent pour le transport de ses produits. Elle devrait être ni transférable, ni monnayable. Qu'ils en amortissent les frais sur leurs produits, comme ils font actuellement avec l'ultratrain. Leur contrat avec le CN, peuvent-ils le vendre à profit?

415

**(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 8 : « La durée de vie utile du pipeline [...]**

**Fin de la phrase à la page 16 : « [...] avant le bien financier d'une compagnie étrangère. »**

420

Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

425           Merci, Madame Lamonde. Je crois, Monsieur Cantin, vous voulez ajouter quelque chose, si on m'a bien informé?

**M. ALCIDE CANTIN :**

430           Oui. Moi, bon, vous avez compris, à la lecture de ma blonde, qu'on n'en veut pas du pipeline. Moi, je vais traiter plus au niveau de la ferme chez nous, là. Ma blonde s'est beaucoup impliquée au niveau provincial aussi dans ce dossier-là, vous êtes au courant de ça, ça fait que je vais y aller pour la ferme chez nous. On va vous déposer le document après.

**MME FRANCE LAMONDE :**

435           Est-ce que ce serait possible, j'avais donné à votre madame le plan de la ferme pour qu'il vous soit présenté.

**LE PRÉSIDENT :**

440           Ce plan-ci?

**MME FRANCE LAMONDE :**

445           Parfait, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

450           Nous, nous l'avons à l'écran. Est-ce que vous le voyez à l'écran?

**MME FRANCE LAMONDE :**

455           Oui.

**M. ALCIDE CANTIN :**

460           Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

460           Très bien.

**M. ALCIDE CANTIN :**

O.K. Bon, je reprends une brève description de la ferme.

465

Notre ferme a été présentée sommairement précédemment par ma conjointe. Malgré que nous soyons dans la ville de Lévis, nous occupons une partie de la zone agricole de Saint-Jean-Chrysostome. Notre secteur de la zone agricole est encore très prospère.

470

Depuis avril 2007, nous avons orienté notre ferme laitière vers la culture des grains, autant que possible pour la consommation humaine, en y incluant aussi la notion de grain santé.

475

Notre entreprise est déjà affectée par trois servitudes d'Hydro-Québec, ayant comme départ la Centrale hydroélectrique de Saint-Jean-Chrysostome et en s'en allant vers l'Est. Nous avons aussi deux lignes de chemin de fer, dans deux parties très différentes de la propriété.

480

L'une d'elle, orientée, grosso modo, du nord au sud croise trois servitudes d'Hydro-Québec. La servitude Ultramar proposée relie ces servitudes pour en compléter un triangle, comme vous pouvez le voir sur le plan de la ferme.

**MME FRANCE LAMONDE :**

Est-ce que vous voyez le triangle dont on parle?

485

**LE PRÉSIDENT :**

Je pense que oui.

**MME FRANCE LAMONDE :**

490

Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

495

Les gens voient peut-être moins bien à l'écran, mais je pense que c'est clair lorsqu'on voit les lignes jaunes qui représentent les différentes lignes, les lignes entrantes qui viennent de l'Île d'Orléans, les lignes sortantes qui s'en vont vers Montréal, c'est à ça que vous faisiez allusion?

**MME FRANCE LAMONDE :**

500

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Je crois qu'on voit bien.

505

**MME FRANCE LAMONDE :**

Parfait.

510

**M. ALCIDE CANTIN :**

Je peux vous expliquer plus précisément ce que ça veut dire pour notre entreprise, certain que nous ne sommes probablement pas les seuls qui sont à risque d'une multitude de servitudes sur une même propriété.

515

Si, au départ des servitudes d'Hydro-Québec, il était de bon augure que les lignes se suivent et se côtoient, dans le cas de croisement comme le nôtre, c'est nettement exagéré. Notre propriété comporte une superficie totale de 280 hectares dont 214 sont en culture, 36 en boisés, 12 en pâturages naturels ou améliorés et 19 en coteaux ou terrains inutilisables pour l'agriculture ou la forêt.

520

Hydro-Québec, avec ses trois lignes, utilise 7.4 hectares de terrains en boisés ou pâturages et 39 hectares en culture. Ces hectares en culture ne sont pas l'espace de la servitude mais la surface de champs dont nous avons à nous occuper, surveiller et faire attention, soit 29% de la surface de ces lots, dans six champs différents.

525

Ces six champs sont affectés par 12 tours, dont sept sont en bois avec deux pattes, cinq sont de grosses structures à quatre pattes.

530

Dans ces sept mêmes lots, quatre tours d'Hydro sont en terrains boisés ou pâturages, pour un total de 16 tours. Ces 16 tours sont réparties comme suit : un champ en a trois; trois champs en ont deux... un champ c'est-à-dire en a trois, trois champs en ont deux et les trois autres en ont chacun une. Les deux boisés en ont chacun deux, c'est au total près de 35% de la superficie qui est déjà affectée physiquement et financièrement.

535

Le peu de compensation reçue lors de ces installations ne compense nullement la perte de valeur de l'ensemble de la propriété.

540

Par ce projet, Ultramar veut utiliser nos terres pour une superficie de 19 hectares en bois, 52 en culture, plus de 28% de la surface totale dans le boisé et 25% en culture, pour aussi 35% de la superficie totale des lots concernés. Ce qui veut dire pour nous, qui utilisons principalement nos terres pour des cultures : un champ qui avait déjà trois tours sera affecté avec ce pipeline; un champ ayant déjà deux tours aura aussi le pipeline, ainsi que trois champs qui étaient déjà affectés par une tour auront le pipeline. À cela, on ajoute cinq champs qui auront le pipeline.

545 C'est donc 12 champs où nous aurons à nous occuper des autres, et je suis certain que jamais Hydro-Québec et bientôt Ultramar ne penseront à nous comme nous pensons à eux, et ce très fréquemment. Il faut dire que les champs, on en a regroupé plusieurs avec les années pour les surfaces.

550 Aux sept lots déjà affectés par Hydro-Québec, deux nouveaux lots seront affectés par des servitudes. Neuf lots sur 11, que nous possédons, seront affectés, soit plus de 80% de ce que nous possédons. Comme on sait que la *Loi de protection du territoire agricole du Québec* ne permet pas de morceler un lot, et même de diviser un bloc de lots, c'est donc plus de 80% de nos terres qui perdent de la valeur par rapport à d'autres sans servitude. Ce n'est pas rien, messieurs  
555 les commissaires.

Et à ce que je viens d'énumérer, si on ajoutait la superficie achetée par le CN, on pourrait ajouter que neuf lots sont coupés par cette utilité publique.

560 En résumé, plus de 36% de nos champs sont affectés par une servitude ou une multitude de servitudes. Est-ce normal que l'ensemble de notre patrimoine perde de la valeur alors qu'on nous propose de nous compenser sur seulement une petite bande de 18 mètres, et ce avec un prix à l'hectare divisé par 10 000 pour le ramener au mètre carré? C'est tellement ridicule comme compensation et tellement loin de la réalité.

565 Si, en 30 années, nous pouvons aisément voir l'écart entre la compensation reçue alors par Hydro-Québec versus les inconvénients et la perte de valeur sur l'ensemble de l'entreprise, il est facile d'imaginer qu'avec une servitude qui n'est pas d'intérêt public et n'appartenant pas aux Québécois mais à une compagnie privée américaine, que la perpétuité avec ce genre de  
570 compensation est faite, c'est que c'est une injustice pour nous, surtout que les risques sont beaucoup plus grands.

La perpétuité et la compensation fixe ne peuvent aller ensemble. Une compensation fixe ne pourrait être acceptable et est non souhaitable avec une servitude avec une durée fixe, sinon il  
575 serait juste et équitable d'avoir une redevance annuelle avec une formule de révision tous les cinq ans, afin de s'adapter aux nouvelles réalités.

Sur nos terres qui, à l'origine, étaient avec un égouttement d'une surface de largeur de 50  
580 pieds, ce qu'on appelle des planches, en agriculture, compte tenu de la machinerie d'aujourd'hui, il faut réadapter ces champs-là.

Avec l'aide d'un tracteur de 200 forces, d'une sole de 42 pieds, d'une grappe-panier de 14  
585 pieds, d'une pelle mécanique, nous refaisons l'égouttement de la surface pour avoir des planches de 150 à 180 pieds de largeur.

Pour faire ce travail, il faut bien sûr enlever une quantité de terre à des endroits et la déplacer vers d'autres. On peut facilement déplacer, à certains endroits, deux, trois pieds; si le



terrain a des dénivellations, on va jusqu'à 7, 8 pieds de terre à déplacer. Avec un pipeline d'une profondeur de 1,2 mètre, il est impossible de faire évoluer la conformation de nos champs.

590

Sans évolution, dans 20, 50 ou 100 ans, ces terres pourront-elles être encore adéquates et rentables? Nous partons déjà avec un bon nombre de restrictions, c'est ce qui est inconcevable. À part quelques dollars de plus pour Ultramar, il est facile pour eux de diminuer ces dommages en installant aujourd'hui le pipeline à une profondeur dont il n'y aurait aucune restriction.

595

D'abord, il faut que dans les conditions que nous connaissons, nous puissions faire notre métier, sans cette pression induite et ensuite, cela donnera une marge à l'agriculture dans l'avenir, que nous ne connaissons pas.

600

Actuellement, seulement nous, en agriculture et en foresterie, prenons les risques sur l'avenir. Ultramar s'en dégage totalement avec une compensation fixe. Ce qui est aussi déplorable, Ultramar dit que son tracé suit celui de Hydro-Québec. Si c'est, en grande partie, vrai, il est inconcevable qu'à la moindre embûche – et souvent elle est financière – Ultramar n'hésite pas à détourner son tracé et passer sur les terres agricoles.

605

Bien sûr, c'est une solution à moindre coût. Chez nous, si Ultramar avait respecté le tracé le long de l'Hydro-Québec, il aurait passé aux frangeons de toutes nos terres en épargnant deux lots. S'ils ont fait un détour, c'est uniquement... on ne sait pas pourquoi, pour passer en dessous d'une rivière, ça a de l'air que c'est pas possible, probablement que ça leur coûte plus cher, ça fait que c'est nous autres qui payent pour ça, ils s'en viennent sur nos terres avec ça. Les inconvénients ne seront plus du même ordre pour nous, comme vous pouvez le voir sur le plan de ferme.

610

Où est le respect d'Ultramar dans tout ça? En modifiant son tracé plutôt que de passer à travers dans nos terres, bien sûr, ça aurait coûté un peu plus cher, mais il aurait dû poursuivre le même principe et monter directement au contour de la terre et ainsi éviter que nous ayons perpétuellement à travailler au-dessus de cette entrave.

615

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'apPAF, l'avocat spécialisé en expropriation, monsieur Laflamme de Québec, nous disait que cette entente cadre ne nous protégeait pas, surtout si nous pouvons dire qu'elle ne fait pas notre affaire et ne correspond pas à notre réalité. Si seulement l'UPA avait consulté le rapport des commissaires du BAPE du projet Lachenaie où l'UPA de Saint-Hyacinthe y avait travaillé du temps de Jean-Guy Raymond, comme président.

620

Si seulement l'UPA avait donné suite aux recommandations pour faire évoluer les normes et les conditions comme le proposaient les commissaires, peut-être n'en serions-nous pas là. Mais aussi, si seulement l'UPA avait lu le Guide à l'intention des propriétaires fonciers et du grand public de l'ONÉ sur la réglementation des pipelines du Canada, cela aurait pu éviter d'autres désagréments.

625

630 À la page 15 de ce document, il est inscrit :

635 « Avant de signer une convention d'option ou de servitude, la Société doit vous signifier un avis conformément à l'article 87, dans lequel il est indiqué ce qui suit : la description des terrains requis pour la section du pipeline qui traversera votre propriété... » et cetera.

640 Comment l'UPA a-t-elle pu signer une entente cadre sans que le tracé soit définitif? C'est passer outre à une règle de base. Comment l'UPA a-t-elle pu passer outre à une règle de base et ce, sans consulter les propriétaires concernés et sans même consulter les syndicats de base concernés? Ce qui est aussi passer à côté des règles de l'art et de la structure de l'UPA. Comment peut-elle prétendre que l'entente cadre puisse être valide pour nous?

645 Compte tenu de tout ce que nous venons de vous dire, Messieurs les commissaires, nous vous énumérons sous forme de résolutions ou de grands souhaits, ce que nous souhaitons de cette entente cadre, à moins, bien sûr, que vous ne suggériez plutôt d'utiliser les terres publiques, comme les routes, ou encore la voie fluviale, ce qui serait de moindre impact.

650 Cette résolution comprend plusieurs points à revoir, mais d'autres points peuvent être améliorés. Tous les points soulevés seront plutôt dans l'ordre du document que par ordre de priorité.

Je vais laisser ma blonde finir la lecture de ces points-là.

655 **MME FRANCE LAMONDE :**

Étant donné qu'on a déjà pris passablement de temps, on avait fait, sur certains points, pour expliquer de quelle façon l'entente cadre ne nous satisfait pas et sur quels points, avec les considérants pour vous donner l'argumentation, nous allons vous les déposer à même le mémoire d'Alcide.

660 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

665 **MME FRANCE LAMONDE :**

670 Et aussi, j'aimerais vous déposer un certain nombre de correspondances qu'il y a eues entre les producteurs, soit moi comme productrice ou comme pour l'apPAF, pour essayer de faire des liens avec l'UPA pour, en fait, expliquer à l'UPA sur quoi on n'était pas d'accord et, lors des négociations, sur les points qu'on aurait aimé qu'ils discutent, pour vous démontrer la mauvaise volonté qu'il y a eue, pas au niveau des syndicats de base de l'UPA, au contraire. Les

syndicats de base ont travaillé beaucoup et travaillent encore beaucoup pour nous, les producteurs, mais au niveau plutôt de la confédération et du niveau régional.

675 Je vous déposerai ce document aussi. D'accord, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Nous allons en prendre connaissance.

680

**MME FRANCE LAMONDE :**

Parfait, merci.

685

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Effectivement, je crois que le dessin que vous nous avez fourni, que nous avons pu mettre, est assez éloquent dans le secteur où vous êtes situé, là, qui est dans le sud du noyau urbanisé de St-Jean-Chrysostome, au sud du poste de Davie. On voit effectivement que vous avez été gâtés par les servitudes.

690

Je crois que ça illustre bien la multiplicité des servitudes, qu'est-ce que ça peut faire. Ce que j'en comprends, c'est que quand quelqu'un hérite d'une première servitude, la logique veut, on évite de nouvelles servitudes, de nouvelles fragmentations, mais effectivement ça peut mener à des situations assez surprenantes lorsqu'on se retrouve avec six, sept, huit servitudes dans une concentration de terrains, là.

695

Je crois que vous faites bien de référer, d'ailleurs, au mémoire, là. Nous l'avons lu, le fameux, pas le mémoire mais le rapport du BAPE, là, sur le gazoduc qui était situé entre Lachenaie et East Hereford, nous l'avons lu au complet. Je pense que aussi, la commission avait abordé ce point-là aussi concernant la multiplicité des emprises.

700

Alors, merci de nous le référer mais effectivement, nous avons pris connaissance aussi de ce rapport-là avec intérêt, bien entendu.

705

Je vais donner la parole à mon collègue, monsieur Lafond.

**MME FRANCE LAMONDE :**

Est-ce que je peux faire une petite précision?

710

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

715 **MME FRANCE LAMONDE :**

Dans le plan que je vous ai présenté, est-ce que vous voyez le projet initial qui était supposé, en suivant les lignes d'Hydro-Québec, de quelle façon... Comme, si on prend les trois lignes d'Hydro-Québec qui sont dans la partie en bas, au départ ils étaient supposés de suivre ces tracés-là, et s'ils avaient suivi ces lignes d'Hydro-Québec, ils auraient été directement dans le fronteau de nos terres. On n'aurait pas eu à tout sectionner nos terres comme ils font là. Et moi, je pense que c'est encore possible de le faire pour Ultramar, mais ça prend de la volonté de leur part.

720 **LE PRÉSIDENT :**

725

Très bien. On le remarque, pas distinctement, mais effectivement nous le remarquons. Peut-être pas à l'écran, ce n'est peut-être pas visible vraiment, il faut vraiment être près pour le voir, là, mais effectivement sur le plan que j'ai ici, j'en ai tiré une copie laser, je peux voir de façon faible mais oui, on peut voir un tracé.

730

Donc, je vais laisser la parole à mon collègue.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

735 Est-ce que vous pourriez expliquer ce qu'est la culture « grain santé », puis en faire une comparaison, peut-être, avec culture biologique?

**MME FRANCE LAMONDE :**

740 D'accord. L'agriculture biologique, c'est une agriculture qui est de façon biologique permanente. Autrement dit, ça te prend trois années pour être certifié.

L'agriculture qu'on appelle « grain santé », qui va s'appeler dorénavant « Agrinature », c'est des grains qu'on produit où est-ce que dans l'année de la culture, il n'y a pas d'herbicides, il n'y a pas d'engrais chimiques, il n'y a rien de ces choses-là. C'est une année où est-ce que le grain est totalement... il serait comme bio, mais la terre peut, l'année précédente, avoir reçu un engrais chimique ou un herbicide. En fait, c'est un peu ce principe-là.

745

Et le fait que le grain soit avec la catégorisation « santé », ça donne une surprime à notre grain.

750

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

O.K. Est-ce qu'il y a d'autres exigences particulières pour avoir cette appellation de grain santé, à part de ne pas avoir eu d'herbicides l'année précédente?

755

**MME FRANCE LAMONDE :**

760 Oui, oui. On doit être suivis par un agronome tout le temps du processus, à partir du semi jusqu'à la récolte. On sème, l'agronome vient vérifier le taux de semi, il vient vérifier, il fait des carrés pour vérifier si... des carrés témoins pour vérifier si, entre-temps, on n'a pas été remettre soit des herbicides en cachette ou ces choses-là. On est surveillés tout au long de la récolte, jusqu'à la récolte.

765 Ça fait que c'est beaucoup plus sévère que n'importe quelle autre sorte de grain, mais en n'ayant pas la certification biologique qui est sur trois ans.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

770 O.K. À la page 7 de votre mémoire, vous dites que : « *Les fuites sur des masses d'eau semblent plus faciles à récupérer que sur le terrain* ». Est-ce que vous pourriez expliciter un peu votre pensée là-dessus?

**MME FRANCE LAMONDE :**

775 Quand on regarde le déversement qu'il y a eu à Val Alain, de l'ultratrain, c'était près d'une rivière, et ce qui a été à la rivière a été ramassé, mais ce qui a été dans le terrain, il semble que ce n'est pas totalement ramassé, compte tenu que ça a parti sur un terrain appartenant au Canadien national.

780 Sur l'eau, le pétrole, il flotte, ils sont capables d'aller le ramasser. Dans les terres, surtout avec les drains, c'est impensable d'aller le rechercher, parce que ça si ça prend les drains, ça s'étend rapidement en niveau de surface, là, ça s'étend rapidement, les drains sont là pour ça, pour enlever l'eau, mais ils ne feraient pas la différence avec le pétrole, là.

785 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

O.K. Est-ce que vous avez eu des échanges jusqu'à présent avec la CPTAQ? Parce que vous mentionnez, à la page 11 de votre mémoire, je vais lire ça, vous dites :

790 « *C'est donc à Ultramar à s'adapter à l'agriculture. C'est d'ailleurs un point que nous débattons ardemment auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.* »

795 À l'heure actuelle, est-ce que vous avez eu des échanges avec la CPTAQ ou bien donc vous attendez que le projet soit soumis à la CPTAQ avant d'entreprendre vos démarches?

**MME FRANCE LAMONDE :**

800 Lors du congrès général de l'UPA du mois de décembre dernier, monsieur Yvon Vallière, ministre de l'Agriculture à ce moment-là, était venu, est venu à l'assemblée et je suis allée lui demander, faire cette demande-là à lui, et il y avait aussi le ministre de l'Agriculture, monsieur Béchard, je leur ai fait la demande de rendre la *Loi sur la CPTAQ* plus sévère, pour nous protéger dans ces choses-là, dans les servitudes.

805 Et suite à ça, le président de la CPTAQ était présent et il m'a demandé de me rencontrer et de lui expliquer, par écrit, qu'est-ce que je voulais dire par cette protection-là que je voulais, puis par la priorité sur les terres agricoles.

810 Je lui ai alors écrit un document que je lui ai envoyé. Mais compte tenu du fait qu'il va y avoir des audiences, j'ai reçu une lettre comme de quoi qu'il va le traiter en même temps que les audiences, compte tenu qu'il va y avoir des audiences là-dessus.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

815 Tantôt, vous avez parlé, si Ultramar avait suivi les lignes électriques, ça aurait passé au fronteau. Est-ce qu'à ce moment-là, vous seriez toujours à exiger 1.2 mètre d'enfouissement ou plus?

**MME FRANCE LAMONDE :**

820 Plus. En fait, même s'il est au fronteau, c'est sûr qu'on a moins, on a moins à le traverser mais il reste qu'on vire toujours dans les bouts des champs. Moi, ce que je pense c'est que Ultramar, ils passent une fois, c'est à eux à s'adapter et faire en sorte qu'on n'ait pas de restrictions en agriculture. La *Loi du zonage agricole* a été mise là pour protéger l'agriculture, bien on doit rester prioritaires sur nos terres, c'est la moindre des choses.

825

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Merci, Madame Lamonde.

830 **MME FRANCE LAMONDE :**

Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

835

Alors, nous vous remercions pour votre présentation.

**MME FRANCE LAMONDE :**

Merci.

840

**LE PRÉSIDENT :**

Bienvenue. Nous allons maintenant inviter le Conseil régional en environnement Centre-du-Québec, qui est ici à Princeville.

845

Donc, vous êtes monsieur Éric Perreault?

**M. ÉRIC PERREAUULT :**

Oui, c'est ça, je suis chargé de projet au Conseil régional de l'environnement.

850

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, bienvenue. À vous la parole.

855

**M. ÉRIC PERREAUULT :**

Bonsoir. Alors, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec est un organisme de concertation à but non lucratif, qui existe depuis 97, qui regroupe de nombreux intervenants de la région, dont des institutions, des entreprises, des organismes environnementaux intéressés à la protection de l'environnement et au développement durable.

860

Donc le présent avis est celui adopté par le Conseil d'administration du CRECQ, de notre organisme.

865

Donc, premièrement, c'est très court, c'est très ciblé comme avis. Considérant que pour répondre à la demande en produits pétroliers, il faut envisager le transport de produits pétroliers, donc nous sommes contraints d'analyser les solutions de moindre impact sur l'environnement du transport de produits pétroliers entre Lévis et Montréal, c'est un peu le contexte dans lequel l'avis a été émis.

870

La position du CRE concernant le pipeline Saint-Laurent.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

875

**Début de la phrase à la page 2 : « Étant donné l'ampleur [...]**

**Fin de la phrase à la page 4 : « [...] à moyen et long terme. »**

Globalement, le CRECQ ne s'oppose pas au projet de construction de l'oléoduc d'Ultramar, mais propose l'instauration du fonds vert régional, tel que décrit juste avant.

880

Donc, voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

885

Nous vous remercions pour votre présentation. Est-ce que vous étiez ici au début de la présentation, notamment quand les gens du Conseil régional, vos collègues de Chaudière-Appalaches étaient ici?

**M. ÉRIC PERREault :**

890

Bien, je suis arrivé en retard parce que j'étais rendu sur St-Jacques ouest, je cherchais le...

**LE PRÉSIDENT :**

895

Très bien. C'est des choses qui arrivent.

**M. ÉRIC PERREault :**

900

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

905

C'est parce que nous avons discuté, justement, avec eux de cette question du fonds forestier, appelons le « fonds forestier », je ne me souviens pas si c'est... Monsieur Lessard avait dit : bien, le fonds pourrait notamment servir à des choses comme vous suggérez. Il y a aussi certains producteurs forestiers aussi qui pourraient se retrouver en ayant des pertes de superficie, ayant des pertes de productivité aussi, de production, monsieur Lessard semblait ouvert à dire : bon, bien le fonds pourrait servir à certains points, à certaines proportions, aux producteurs forestiers pour augmenter la productivité de leur terre et il pourrait servir également à des projets de conservation.

910

Est-ce que vous êtes dans la même lignée? Pensez-vous que ce serait quelque chose d'intéressant, la double fonction d'un tel fonds?

915

**M. ÉRIC PERREault :**

Bien, étant donné qu'on sait que l'Association des producteurs de bois du Centre-du-Québec, en tout cas, a conclu... en tout cas, je n'ai pas les détails de ça, mais il y aurait une entente entre Ultramar, en tout cas des négociations entre Ultramar puis le Syndicat des



920 producteurs de bois pour, justement, un programme qui concernerait justement la compensation  
pour perte de revenu liée à l'exploitation du bois puis tout ça, nous autres on était vraiment plus  
centrés, ce qu'on voyait comme fonds vert, c'était vraiment plus centré pour conservation stricte et  
reboisement dans certains cas, là.

925 **LE PRÉSIDENT :**

Donc c'est ça. Vous, vous êtes intéressés à la condition, bien entendu, qu'il y ait un fonds  
également pour les boisés exceptionnels, c'est ça?

930 **M. ÉRIC PERREAULT :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

935

Très bien.

Monsieur Lafond?

940 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Oui. Dans l'éventualité où Ultramar ne participerait pas financièrement à ce fonds vert, est-  
ce que le fonds vert que vous prônez verrait quand même le jour?

945 **M. ÉRIC PERREAULT :**

Bonne question.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

950

Parce que dans le fond, si on lit votre mémoire, vous mentionnez que c'est en sus,  
finalement, du déboisement qui aurait lieu pour de nouvelles cannebergières et également pour le  
parc industriel de Sainte-Eulalie. Donc, je veux dire, si on exclut Ultramar, est-ce que ce fonds vert  
là va avoir quand même cours pour effectivement compenser le déboisement pour les  
955 cannebergières et le parc industriel? Et compte tenu que ce sont des éléments régionaux,  
vraiment, en fait, donc est-ce que ce serait aux MRC ou aux municipalités d'absorber ou de  
financer ce nouveau fonds, ce fonds vert là?

**M. ÉRIC PERREAULT :**

960

Je veux dire, cette réflexion-là n'a pas été faite, je crois, par le CA. Par contre, en disant,  
en énumérant une liste de partenaires qui devraient faire partie, en tout cas, qui devraient être

partie prenante pour la gestion de ce fonds-là, il y a rien qui nous empêcherait d'aller voir d'autres partenaires financiers.

965

Mais nous autres, considérant la nature du projet, considérant le contexte du projet d'Ultramar, c'est que minimalement, il devrait y avoir une contribution d'Ultramar, financière, relativement importante, là, s'il s'ajoute... Parce que dans le fond, quand on dit que les impacts, le déboisement causé par la présence de l'oléoduc s'ajoute au déboisement causé par les deux autres sources, là, les atocatières puis le parc industriel, bien c'est des effets cumulatifs, c'est des effets... C'est un impact. Ultramar, c'est un impact qui s'ajoute à ce qui est déjà prévu dans, en tout cas, en termes de déboisement dans le futur, là, mais l'impact majeur, disons, en tout cas, dans le contexte du projet, ça vient d'Ultramar.

970

975

Donc, nous autres, on demande que ce soit Ultramar qui mette d'abord l'argent, mais il y a rien qui empêche d'avoir d'autres partenaires financiers.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

980

Et à quelle hauteur devrait se situer cette participation financière?

**M. ÉRIC PERREault :**

985

Je pense que ce serait au... Bien, en tout cas, d'après ce que moi j'ai cru comprendre de cette orientation-là qui est proposée par le CRE, c'est que ça devrait être déterminé, ça devrait être négocié puis déterminé par l'ensemble des partenaires.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

990

Parfait, merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

995

J'aurais un dernier point. En page 3, vous avez mis : « Note », vous proposez :

*« Des mesures de mitigation supplémentaires pourraient-elles être proposées pour augmenter l'efficacité de la détection de telles fuites? »*

1000

Est-ce que de votre côté, vous avez des suggestions en tête pour les fuites? Donc c'est des petites fuites qui seraient liées à l'oléoduc, là.

**M. ÉRIC PERREault :**

1005

C'est que, en tout cas il y aurait eu... Quand le président du CRE est venu à la première séance, la séance d'information, là, concernant le projet, il avait amené cette question-là puis je crois que les commissaires avaient, si je me fie à ce que j'ai vu dans le verbatim de la première

1010 série de séances d'information du BAPE, il devait avoir eu... il devait avoir une recherche d'information qui devait être faite pour amener un complément de statistiques, je crois, sur les fuites mineures comme ça. Puis je crois que sur le site Internet, on n'avait rien. Au moment où, en tout cas, il a fallu déposer l'avis, là, il n'y avait encore aucune réponse qui avait été apportée aux questions que vous aviez envoyées, soit au promoteur ou à l'Agence de l'énergie du Canada, quelque chose de même, là.

1015 **LE PRÉSIDENT :**

On va vérifier. Je vais vérifier. L'ensemble des réponses aux questions est entré, nous allons revérifier ce point-là, je me souviens qu'il y avait eu des discussions, s'il y avait des très petites fuites, là, mais on va vérifier pour savoir. Effectivement, la question est de savoir : un, est-ce que ces fuites-là, sans utiliser le mot « fréquentes », il y a des cas concrets de mesurés?

1020 Ce qu'on avait commencé à regarder avant de venir en audience, bon, il semble fréquemment qu'il peut y avoir des fuites relativement petites, mais elles sont souvent rattachées, pas à un pipeline mais à une station de pompage, donc une partie souvent aérienne, des choses comme ça.

1025 Mais on va refouiller voir qu'est-ce qu'on a eu comme réponses, je ne l'ai plus en tête exactement ce qu'on a eu, mais la question serait de savoir : quel est le risque de petites fuites et s'il y a un risque, est-ce qu'il y a des méthodes pour les détecter?

1030 **M. ÉRIC PERREAULT :**

1035 Parce que quand on a des réservoirs pétroliers, bien c'est des puits d'observation puis ça, je veux dire, ça coûte pas cher, c'est du tubage de plastique puis on rentre un *bailer* là-dedans puis on regarde s'il y a de l'huile qui flotte puis ça peut être fait, le monitoring peut être fait fréquemment.

1040 Par contre, là, on sait que le long d'un pipeline, je veux dire, l'idée c'est de mettre le moins d'infrastructures, aussi petites soient-elles, en dehors du sol. Déjà qu'il y a énormément, comme on l'a entendu tantôt, il y a énormément de contraintes déjà pour les agriculteurs. Je ne vois pas des puits d'observation à tous les 50 mètres, là, ça n'aurait aucun bon sens.

**LE PRÉSIDENT :**

1045 Non, effectivement, surtout que normalement, ces puits-là, la tête est en PVC, des choses comme ça, il peut avoir une tête en métal aussi, mais le tuyau, lui, peut être en PVC. Donc ça voudrait dire que si une machinerie passait, elle l'écraserait simplement, donc la viabilité de ce genre de puits d'observation serait assez limitée, en tout cas en milieu agricole, c'est peut-être difficile.

1050 Mais en tout cas, écoutez, si jamais vous avez des choses en tête, vous êtes les  
bienvenus de nous faire des suggestions. Nous, on va continuer à regarder ce point-là aussi. Ça  
va?

**M. ÉRIC PERREAULT :**

1055 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1060 Alors, je vous remercie pour votre présentation.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Merci.

1065 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais inviter madame Huguette L. Beaudoin et monsieur Noël Beaudoin, qui sont à  
Saint-Étienne.

1070 **M. NOËL BEAUDOIN :**

Bonsoir.

**MME HUGUETTE L. BEAUDOIN :**

1075 Bonsoir.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

1080 Bonsoir, Madame, bonsoir, Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

1085 Bonsoir. Alors, à vous la parole.

**MME HUGUETTE L. BEAUDOIN :**

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

1090

À vous la parole.

**MME HUGUETTE L. BEAUDOIN :**

1095

Merci.

**(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 1 : « Je suis copropriétaire avec mon mari [...] »**

1100

**Fin de la phrase à la page 2 : « [...] rien n'est indestructible. »**

Lors de déversements, la récupération, le nettoyage, la décontamination, ne sont-ils pas plus faciles sur terre, sur mer, que sous la terre?

1105

**(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 2 : « Le pipeline que Ultramar veut [...] »**

**Fin de la phrase à la page 4 : « [...] une alternative à étudier. »**

1110

Peut-être même acheter ces bouts de terre pour Ultramar.

**(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 4 : « Sinon, il faudrait que Ultramar [...] »**

1115

**Fin du mémoire.**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1120

Merci. J'aurais une première question, c'est en page 2 de votre mémoire, à l'endroit où vous dites que vous êtes persuadée, sans étude à l'appui, mais par expérience « *qu'une profondeur de 6 à 8 pieds serait nécessaire pour éliminer le danger de nuire de quelque façon à la structure ou à l'environnement du pipeline.* »

1125

Lorsque vous dites « par expérience », vous faites allusion à quoi plus précisément?

**MME HUGUETTE L. BEAUDOIN :**

1130

C'est que nous possédons une terre, bon, qui a un bon rendement, mais qui a beaucoup de roches : des petites, des moyennes et des grosses. Et c'est pas rare, lorsqu'on ramasse les

roches, d'être obligés de creuser parce qu'il y en a une qui sort, qui nous paraît quand même pas si grosse, puis en creusant, elle a facilement 3 à 4 pieds de dimension, hauteur, largeur.

1135            Alors, si on doit, avec la pelle, creuser pour obtenir cette roche-là, bien si le pipeline est situé à 1,2 mètre, c'est vraiment pas, là, adéquat.

**LE PRÉSIDENT :**

1140            C'est dans ce sens-là, O.K., votre allusion à l'expérience.

Monsieur Lafond?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

1145            Oui, j'aurais une petite question, Madame Beaudoin. Est-ce que vous avez une idée de la façon dont on devrait procéder pour établir le prix réel résultant du dérangement au lieu d'une compensation? Parce que vous marquez ça à la fin de votre mémoire, là. De quelle façon on doit procéder pour établir ce prix réel, là? J'essaie de voir mais j'ai de la difficulté un peu.

1150

**MME HUGUETTE L. BEAUDOIN :**

1155            Vous savez, tout seul, là, on n'a pas la réponse, là. Je pense que ça n'a pas été étudié, même. Même avec l'UPA, Ultramar... je pense que cette chose-là n'a pas vraiment été étudiée. On a parlé de compensation.

1160            Vous savez, là, quand on considère tout le stress, toutes les inquiétudes, toute la surveillance pour toute une vie puis pour toute celle de nos enfants, puis celle à venir, je ne peux pas vous dire, je ne peux pas vous répondre. Mais je veux dire, c'est avec cette optique-là qu'il faudrait étudier la question.

1165            C'est pas en se disant : bon, bien, une terre à tel endroit à Saint-Agapit, ils sont évalués... puis là, on leur donne le double puis ils vont être bien contents. C'est pas du tout. On est entièrement à côté de la coche. Moi, je ne peux pas vous donner la réponse. On a une idée de ce que ça vaudrait mais on ne le dit pas parce que, là, il faudrait vraiment étudier ça plus profondément, en profondeur.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

1170            Parfait, merci, Madame Beaudoin.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, c'est beau. Alors, je vous remercie pour votre présentation.

1175 Nous allons maintenant inviter la Société de développement de Lévis, monsieur Jean-François Carrier et Louise Gingras qui sont à Saint-Étienne.

Alors, bonsoir Monsieur et bonsoir Madame. À vous la parole.

1180 **MME LOUISE GINGRAS :**

Bonsoir. Monsieur le président, Monsieur le commissaire, bonsoir.

1185 Alors, je me présente, madame Louise Gingras, je suis la présidente de la Société de développement économique de Lévis, et je suis accompagnée de notre directeur général, monsieur Jean-François Carrier.

1190 J'aimerais d'emblée vous dire que notre présentation de ce soir sera une présentation abrégée du mémoire que vous avez en mains, Messieurs. Et avant de débiter ma présentation, je tiens à vous dire que nous sommes un OSBL et non pas des spécialistes en environnement.

Alors, si vous me permettez, je vais débiter avec la présentation de notre organisation.

**(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

1195

**Début de la phrase à la page 1 : « La Société de développement [...] »**

**Fin de la phrase à la page 8 : « [...] avec la communauté. »**

1200

Ce comité, qui est formé de citoyens et des membres d'organisations, échange sur les activités de la raffinerie, donne des options et des recommandations sur les opérations en cours et les nouveaux projets. Ce qui est essentiel, c'est qu'il permet aussi de prendre en considération les préoccupations des citoyens.

1205

Rappelons que le comité de liaison est composé de 14 membres représentant divers milieux de la communauté, dont des résidents du secteur, des groupes environnementaux et plusieurs autres.

**(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

1210

**Début de la phrase à la page 9 : « Par exemple, lors d'une récente [...] »**

**Fin de la phrase à la page 10 : « [...] adévenant le projet du Pipeline Saint-Laurent. »**

Messieurs, je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

1215

Alors merci, Madame Gingras, pour la présentation de votre mémoire. Le premier point que j'aimerais aborder avec vous, ça concerne, en page 4, bon, vous dites : « Pourquoi un pipeline entre Lévis et Montréal? »

1220

Ce que j'aimerais souligner c'est que nous avons demandé au promoteur, la raffinerie est en cours d'agrandissement, nous avons demandé pour quand serait la mise en service, bon, le nouveau calendrier serait quelque part à la fin du printemps ou au début de l'été 2008, ce qu'on en comprend.

1225

Par contre, à ce moment-là, il était acquis qu'au moment de l'entrée en production de la nouvelle capacité de la raffinerie, dans le meilleur des cas, le pipeline ne serait pas en opération. Ça signifie que pendant un certain temps, Ultramar devrait recourir à un nombre accru de trains-blocs et/ou une combinaison de navires aussi.

1230

Si jamais le projet d'Ultramar aussi était retardé au niveau des autorisations, soit parce que l'analyse du projet prend un certain temps ou il y a de l'opposition, l'expropriation est retardée, ça prend plus de temps ou l'émission de certificats de conformité des MRC ou des permis municipaux, parce qu'il y a 40 municipalités à traverser, il y en a certaines qui contestent le projet, donc non seulement le train-blocs pourrait être utilisé à partir de l'été 2008, une quantité accrue, mais ça pourrait durer relativement longtemps.

1235

Alors, face à cette situation, c'est quoi la position à ce moment-là de votre organisme, du CLD, si une telle éventualité se matérialisait et qu'on se retrouvait, pour une série de raisons, que le projet de pipeline ne se met pas en branle?

1240

**MME LOUISE GINGRAS :**

1245

Tout d'abord, je suis certaine qu'Ultramar va user du maximum de sécurité possible. Au niveau de – Jean-François, tu pourras peut-être corroborer mes dires – au niveau de l'augmentation du volume, si on parle, la raffinerie serait en mesure de produire, à partir de la fin 2008, je crois, plus de volume. À ce moment-là, il faudrait, c'est sûr, sécuriser la population à ce niveau-là, et voir, en fait, si tous les accords sont pris. Je ne sais pas s'il y aura des délais, parce que vous parlez de possibilité de délai.

1250

Alors s'il y en avait, il faudrait composer avec le fait de continuer avec les trains-blocs, on ne pourra pas bloquer l'acheminement, mais il faudrait peut-être utiliser plus de variations de moyens de transport à ce moment-là. Je ne sais pas si les navires pétroliers ou quoi que ce soit, je veux dire, je ne suis pas une spécialiste en environnement, mais essayer... Ici, comme vous voyez dans notre rapport, dans notre mémoire, on parle beaucoup du train, de l'ultra-train, chez nous qu'on appelle, le train-blocs, essayer de minimiser peut-être l'utilisation, l'augmentation, c'est-à-dire des wagons.

1255



**M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER :**

1260 Mais c'est clair que ce ne sera pas souhaitable et on espère que les délais seront respectés. Comme la Ville de Lévis vous l'a probablement déjà annoncé, c'est un secteur, ou enfin là où passe l'ultratrain, c'est un secteur qui est en plein développement, les institutions d'enseignement s'installent là, des complexes hôteliers et complexes résidentiels. Alors, évidemment, il n'est pas souhaitable qu'on voie une croissance de l'achalandage sur cette voie.

1265 **LE PRÉSIDENT :**

Mais parallèlement, cet après-midi, la Ville de Lévis a été assez ferme aussi en disant, elle donnait un court laps de temps au promoteur, parce que la Ville a des exigences qui modifient le projet de façon potentiellement substantielle.

1270 La Ville semblait nous dire, bon, qu'elle demanderait des réponses très rapides de la part du promoteur à ses demandes, et à défaut de quoi, bon, la Ville pourrait, à ce moment-là, s'opposer au projet. Donc c'est dire qu'on est dans un contexte ici dans la région de Québec où il peut y avoir certains problèmes.

1275 Il y a également, dans la région de la Montérégie, la semaine dernière nous étions en audience, les trois MRC du coin ainsi que la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe, par exemple, ont demandé qu'un autre tracé soit évalué, c'est-à-dire une ancienne emprise de la compagnie Esso, un couloir Esso qu'on appelle, soit examinée. Ça aussi, ça peut faire en sorte que si ça va dans ce sens-là, bien ça peut prendre un certain nombre de mois pour réévaluer et faire des études comparatives.

1280 Donc c'est dire qu'on est quand même dans une possibilité que le projet puisse être retardé ou même puisse devenir difficile à réaliser, compte tenu... s'il y a trop de demandes de changement qui sont faites sur l'ensemble du tracé, ça veut dire qu'Ultramar repart pratiquement à zéro, un processus qui lui a pris deux ans. Il faut comprendre que le tracé actuellement, par les réductions successives, la recherche, ça a pris environ deux ans.

1285 S'il faut qu'Ultramar recommence d'un bout à l'autre partout, parce que tout le monde demande des modifications majeures, là c'est vrai que ça pourrait retarder le projet.

1290 **M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER :**

Mais c'est évidemment pas souhaitable, c'est clair.

1295

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Lafond?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

1300

Tantôt, vous avez parlé d'une certaine problématique sur le boulevard Alphonse-Desjardins, autrement dit lorsque les trains-blocs passent dans cet environnement-là, il y a un passage à niveau, je présume, ce qui bloque la circulation. Bon, lorsque... ça peut durer combien de temps, là, les arrêts au passage à niveau à ce moment-là, grosso modo?

1305

**MME LOUISE GINGRAS :**

Je ne peux pas vous le dire en nombre de minutes, c'est 68 wagons, c'est...

1310

**M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER :**

Personnellement, pour l'avoir vécu, il me semble que c'est autour de trois à cinq minutes.

1315

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Donc ce n'est pas si...

**M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER :**

1320

Mais sauf qu'il faut comprendre, je m'excuse, il faut comprendre que c'est une entrée de la Ville, c'est une entrée de la Ville qui sert, évidemment, justement, à diminuer l'achalandage sur d'autres boulevards, de sorte que circulent par ce boulevard, tous les employés du Mouvement Desjardins, notamment, et tous les employés de l'Hôtel-Dieu de Lévis, y inclut les ambulances, donc tous les services ambulanciers passent par cette voie. C'est un boulevard à quatre voies, donc il est aménagé pour faciliter la circulation.

1325

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

De toute façon, je connais bien le coin, ne vous inquiétez pas, je demeure à Québec.

1330

**M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER :**

Ah, bon.

1335

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Autre question, bien en fait ça va être ma dernière question : est-ce que vous avez eu des échanges avec le promoteur relativement à l'embauche de finissants ou encore à l'embauche de la main-d'œuvre locale pour la réalisation du projet?

1340 **M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER :**

Personnellement, on n'en a pas vu mais on sait, historiquement, qu'Ultramar embauche évidemment les travailleurs de Lévis, on l'a dit dans notre mémoire, et on sait que, bon, ce secteur, le secteur de la construction n'est pas à l'abri non plus du vieillissement de la population, de sorte qu'il y a de plus en plus de jeunes qui travaillent et nous, on vous l'a mentionné, nous disposons, sur le territoire de Lévis, de trois centres de formation professionnelle à caractère national, de sorte qu'on présume que les jeunes pourraient effectivement travailler sur ce chantier.

1345 Bon. Évidemment, on est aussi conscient que c'est un chantier qui s'étire sur 255  
1350 kilomètres, alors il y a évidemment sûrement des impondérables, là, en termes d'embauche qui va faire qu'on va peut-être avoir des gens... puis c'est souhaitable qu'il y ait des gens de partout du Québec qui travaillent sur ce projet-là.

1355 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Est-ce que vous allez essayer de travailler avec Ultramar pour obtenir des assurances à l'effet qu'au moins, il y a des emplois locaux, c'est-à-dire peut-être dans la région immédiate, là, peut-être à partir de Lotbinière en s'en allant jusqu'à Lévis, est-ce que vous allez travailler de concert avec Ultramar pour essayer d'obtenir ces engagements-là?

1360 **M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER :**

C'est clair qu'on peut le faire. C'est clair qu'on va le faire, sauf qu'il faut comprendre, enfin dans notre compréhension, c'est que la Commission de la construction du Québec est aussi un joueur important dans l'affectation des emplois. Alors, évidemment, on a un rôle mais ce n'est qu'un rôle de sensibilisation. C'est difficile de revendiquer X pourcent et, bon, vous comprenez, je pense, qu'est-ce que je veux dire.

1370 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Très bien. Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1375 J'aurais un dernier point que je voudrais aborder avec vous.

Vous faites allusion au Fonds de développement communautaire de un million par année, si j'ai bien compris. À ce stade-ci, est-ce que vous avez contacté les gens d'Ultramar pour ce fonds, pour leur contribution au fonds?

1380 **M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER :**

Oui, on a déjà discuté avec eux de cette contribution éventuelle, effectivement.

1385 **LE PRÉSIDENT :**

Et leur réponse à ce moment-ci, c'est...?

**M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER :**

1390 Leur réponse, à ce moment-ci, c'est qu'on a fait déjà évidemment beaucoup sur le territoire mais, enfin, nous, on ne désespère pas, au contraire, on a plusieurs grands joueurs sur le territoire de Lévis qui ont des grands projets et on pense qu'il peut y avoir un effet d'entraînement.

1395 Il faut dire que notre proposition était de geler un montant de 300 000 \$ avec lequel on profiterait des intérêts pour supporter les organisations sociocommunitaires de Lévis.

**LE PRÉSIDENT :**

1400 Très bien. Et ça, vous liez ça à la raffinerie Jean-Gaulin, si j'ai bien compris dans votre texte?

**M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER :**

1405 On le lie à la raffinerie Jean-Gaulin du fait que pour nous, en tout cas, le pipeline et la raffinerie, je comprends qu'on fait l'analyse du pipeline, mais s'il n'y avait pas de raffinerie, on ne ferait probablement pas d'analyse de pipeline. Donc, c'est un peu ça, donc, notre raisonnement.

**LE PRÉSIDENT :**

1410 Très bien. Mais vous comprenez qu'il y a 40 municipalités qui sont traversées par le pipeline, est-ce qu'on devrait – c'est parce que si on applique le même système à chacune des 40 municipalités... parce que tout est à savoir à quoi on lie la contribution. Si on la lie à la raffinerie, c'est une chose, si on la lie au pipeline, ça en est une autre.

1415 Alors, si on la lie au pipeline, ça veut dire, 300 000 \$ fois 40 municipalités, bon, ça fait 12 millions par année, donc je ne sais pas combien peut représenter le pipeline. Si on dit que c'est 250 millions, le promoteur décide de financer son pipeline et de rembourser ça sur 15 ans, je ne sais pas quelle contribution ça peut faire, mais ça va être dans l'ordre d'une quinzaine de millions. Mais si on rajoute des charges de style 12 millions annuellement, ça veut dire que, là, le pipeline  
1420 est rendu beaucoup plus coûteux qu'il l'était.

Donc, dans votre esprit à vous, à quoi ça devrait être lié le fameux 300 000 \$, à la raffinerie ou au pipeline?

**M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER :**

1425

De notre point de vue, c'est lié à la raffinerie et au pipeline, puisque la raffinerie pourra produire davantage, de sorte que localement, parce que la question que vous me posez, en réalité : pourquoi Lévis 300 000 \$? Est-ce qu'on devrait appliquer la même règle partout au Québec? La réponse que je vous ferais, c'est de vous dire que, bon, bien en améliorant ou en accroissant la production à Lévis, inévitablement les gaz à effet de serre sont plus grands à Lévis dans le secteur, de sorte que c'est une façon de compenser.

1430

Évidemment, il y a tous les autres aspects également en termes de stress causé sur la population, on l'a vu, on le voit, là, lors des audiences, alors ça aussi c'est des effets qu'on ne peut pas nécessairement mesurer en dollars, mais on pense que c'est une façon justement d'amener une certaine compensation au milieu pour les autres dommages collatéraux subis, je dirais.

1435

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Donc il faudrait quand même lier cette notion de compensation au stress que les gens peuvent subir par la présence du pipeline, par exemple. Donc, ce serait dans le secteur du pipeline que cet argent-là devrait être investi, en tout cas pour ce qui est du pipeline.

1440

**M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER :**

1445

Oui. En ce qui concerne le pipeline, oui, d'autant plus qu'il passe à Lévis, la grande ville de Lévis.

**LE PRÉSIDENT :**

1450

Oui, Monsieur Lafond?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

1455

Pourquoi 300 000 \$? Pourquoi pas 500 000 \$ ou pourquoi pas 100 000 \$?

**M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER :**

1460

C'est une bonne question. En fait, c'est que c'est un montant qu'on tente de placer par rapport à d'autres joueurs également. On pense que Ultramar est quand même un employeur très important sur le territoire, c'est une entreprise qui performe bien. Il y a d'autres entreprises de ce genre, donc je vous dis, comme on l'a réfléchi entre nous...

(Interruption de la retransmission).

1465 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Alors, nous avons perdu la connexion avec Saint-Étienne. De toute façon, nous allons prendre une pause et je ne sais pas si Monique peut contacter pour dire aux gens du CLD que nous nous excusons, la ligne vient de couper.

1470

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Ils ont sûrement compris eux aussi, là, mais...

1475 **LE PRÉSIDENT :**

Ça se peut qu'ils ne nous aient pas perdus. Je ne sais pas si ça a été bidirectionnel. Ils nous entendent encore eux? O.K.

1480

Alors, nous nous excusons du contretemps, nous ne pouvons plus communiquer de notre côté, entendre ce que vous nous dites. Ça ne semble pas se rétablir, alors nous allons essayer de rétablir la connexion dans les prochaines secondes.

**PAUSE**

1485

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous nous excusons du contretemps. Alors Monsieur Lafond, vous échangeiez.

1490 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Bien, c'est ça. En fait, peut-être qu'on va avoir une explication sur le 100 000 \$, 500 000 \$ ou 300 000 \$, on vous écoute.

1495 **M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER :**

En fait, ce que je vous disais c'est qu'on a, et je vous le disais comme ceci, c'est qu'on voit 300 000 \$ puisque Ultramar est un grand joueur. Ça aurait pu être 500 000 \$, évidemment, mais on pense 300 000 \$, puisqu'on pense qu'il y a d'autres joueurs dans notre milieu qui seront appelés aussi à collaborer et ce sont des montants qui sont plutôt symboliques pour nous, pour ce type de contributeur, je dirais.

1500

Il faut savoir qu'il y a des plus petites entreprises qu'on serait également appelé à solliciter, de sorte... En fait, je n'ai pas d'explications très statistiques à vous donner si ce n'est que c'est un montant comme ça auquel on est arrivé, là.

1505

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

C'est que dans le fond, bon, vous accolez aussi cette somme de 300 000 \$ au stress vécu par les résidants qui sont à proximité du pipeline...

1510

**M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER :**

Entre autres.

1515

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

À quel montant doit-on quantifier, en fait quel montant devrait-on quantifier pour le stress qui semble être vécu par l'ensemble des propriétaires le long du pipeline?

1520

**M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER :**

Personnellement, j'en ai aucune idée.

1525

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

1530

Alors, nous vous remercions pour votre témoignage, merci.

**M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER :**

Merci.

1535

**LE PRÉSIDENT :**

Alors s'il vous plaît dans la salle, je vais demander votre collaboration pour ne pas faire de commentaires.

1540

Nous allons maintenant faire une pause de 15 minutes, donc il est 21 h 05 et nous allons reprendre à 21 h 20.

**PAUSE**

1545

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, bonsoir Messieurs.

**M. ALAIN BEAUDOIN :**

1550

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

1555

Bon, vous êtes monsieur Alain Beaudoin, vous êtes là? Très bien. Alors, à vous la parole.

**M. XAVIER BEAUDOIN :**

1560

Bonsoir, Xavier Beaudoin. Je vais faire la lecture du mémoire présenté par monsieur Alain Beaudoin ici présent, qui est un éleveur, propriétaire de terres agricoles et forestières patrimoniales situées sur l'un des tracés du projet Pipeline Saint-Laurent.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

1565

**Début de la phrase à la page 2 : « J'ai été informé par Ultramar [...] »**

**Fin de la phrase à la page 8 : « [...] de la population en général. »**

1570

Je crois que l'on doit remettre en question le fait que dans un projet que l'on prétend d'intérêt public, Ultramar, enregistrée selon la *Loi sur les sociétés par actions*, projette de considérer une future emprise comme de l'actif dans ses états financiers.

La valeur de cet actif devient donc proportionnelle aux contraintes qu'ont les propriétaires face à l'emprise et par le fait même, au droit d'Ultramar sur cette dernière.

1575

Étant donné que l'entreprise a donc tout intérêt à maximiser la valeur de cet actif, on doit alors se questionner quant à l'équité du projet vis-à-vis les propriétaires des lots concernés.

1580

Ultramar a mentionné qu'ils projetaient négocier une éventuelle entente gré à gré avec les propriétaires. Il est important de mentionner que l'entreprise n'a jamais, d'aucune façon, rencontré ces derniers afin de négocier. Par la suite, l'entreprise a utilisé le principe de compensations, sur lesquelles Ultramar ne se sont jamais entendus avec les propriétaires.

1585

Ce principe, lorsque les deux parties ne se sont pas entendues préalablement, induit nécessairement une perte, ou du moins, une absence de gains pour les propriétaires. Cette situation s'avère inéquitable et injuste dans la mesure où elle peut conduire à des abus de la part du parti qui a le pouvoir d'imposer ces compensations.

Pour le troisième point : l'amélioration de l'efficacité économique.

1590

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**



**Début de la phrase à la page 8 : « L'argumentation favorisant la construction [...] »**

**Fin de la phrase à la page 13 : « [...] sur l'ensemble des trajets. »**

1595 Les directives environnementales de la part du ministère de l'Environnement et du  
Développement durable mentionnaient les principales composantes du milieu qu'Ultramar devait  
tenir compte lors de son étude d'impact. Parmi celles-ci, on retrouve : les sources d'alimentation  
en eau, incluant les puits privés, les puits municipaux et tout autre ouvrage de captage d'eau  
souterraine; et également les périmètres de protection autour des ouvrages de captage d'eau  
souterraine.

1600

Or, il s'avère qu'Ultramar n'a pas évalué ces composantes sur ma propriété et il est donc  
permis d'extrapoler ces conclusions à une grande majorité de propriétés situées sur le tracé.

1605

Il s'agit clairement d'un manquement additionnel à la validité de l'étude d'impact.

En conclusion.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

1610

**Début de la phrase à la page 14 : « Que dire de plus? Alors, je suis [...] »**

**Fin de la phrase à la page 14 : « [...] d'un décret annulant la loi 229. »**

Merci beaucoup de votre attention.

1615

**LE PRÉSIDENT :**

Nous vous remercions pour votre présentation. Votre copie de mémoire, est-ce que vous  
envisagez de nous la déposer?

1620

**M. XAVIER BEAUDOIN :**

On l'a remis au début de la soirée, oui.

1625

**LE PRÉSIDENT :**

Vous l'avez remis? Très bien. Alors, nous pourrions mettre votre mémoire en ligne, bien  
entendu.

1630

Vous avez fait une lecture rapide, j'ai essayé de prendre le maximum de notes, il y a  
seulement un point que j'aimerais aborder avec vous. Vous avez fait allusion en début, là, du point  
d'une médiation qui aurait pu être faite à la place de l'audience. J'aimerais simplement passer  
comme remarque que habituellement, la médiation c'est un mandat qui est confié toujours par le  
ministre, maintenant la ministre.

1635 Habituellement, une médiation, c'est pour régler éventuellement des situations qui sont  
relativement simples : deux ou trois requérants qui font une demande d'audience sur un problème  
bien précis d'un projet, donc c'est évident que lorsqu'on est dans une situation où on a 80 requêtes  
disséminées sur plusieurs dizaines de kilomètres et plusieurs motifs invoqués, lorsqu'on  
comptabilise les dizaines de motifs, c'est certain qu'il apparaît assez rapidement que la médiation  
ne peut pas être une avenue pour régler des problèmes d'ensemble, là.

1640 Donc c'est pour ça que le ministre, monsieur Béchard à ce moment-là, avait opté pour  
l'audience. Il faut comprendre ça. Donc la médiation, c'est pour des aspects très, très circonscis,  
des problématiques assez simples qui peuvent se régler en quelques séances, trois ou quatre  
rencontres entre le promoteur et les requérants par l'entremise d'un membre du BAPE.

1645 Alors, c'est pour ça, là, ce n'était pas réaliste de penser dans le contexte actuel à une  
médiation pour régler des problèmes ponctuels.

1650 Une petite remarque comme ça. Disons que j'ai pris bonne note de plusieurs des points  
que vous nous avez soulevés, je vais, lorsqu'on aura votre mémoire, je vais en refaire une lecture  
aussi, bien entendu, alors je vous remercie de votre témoignage.

Monsieur Lafond?

1655 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

C'est la même chose pour moi. Dès qu'on aura une copie de ça, je vais m'empresse de le  
lire et on se fera une tête, là, à la lecture de votre mémoire.

1660 Merci beaucoup de votre participation.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

1665 Je vais maintenant inviter monsieur André Stainier de Les Amis de la Vallée du Saint-  
Laurent, monsieur Stainier est à Saint-Étienne.

Bonsoir, Monsieur Stainier.

1670 **M. ANDRÉ STAINIER :**

Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir Monsieur le commissaire.

1675 Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent, c'est un organisme à but non lucratif voué à la  
protection et à la promotion du patrimoine que représente le fleuve Saint-Laurent.

1680 Au cours des dernières années, notre organisme s'est engagé dans des actions et des dossiers de concertation touchant des champs d'expertise variés, comme : l'organisation et les pratiques de la navigation sur le Saint-Laurent; l'exploration gazière et pétrolière dans l'estuaire et dans le golfe; l'aménagement du littoral du fleuve à Québec; l'optimisation de la voie maritime et la conservation des ressources en eau du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

1685 **Début de la phrase à la page 4 : « Le projet Pipeline Saint-Laurent [...] »**

**Fin de la phrase à la page 4 : « [...] par navire sur le Saint-Laurent. »**

1690 Nos observations à ces sujets se réfèrent aux considérations de principes suivantes : l'utilisation de produits pétroliers fait partie de notre vie économique et sociale, même s'il faut tendre à la diminuer le plus possible dans le respect de l'ensemble des intérêts légitimes en jeu.

Deuxième principe : le transport de ces produits par pipeline est le plus avantageux du point de vue environnemental.

1695 Troisième principe : le pipeline traverserait de très nombreux cours d'eau, tous des tributaires directement ou indirectement du Saint-Laurent.

1700 Quatrième principe : il y a avantage, dans ce genre de projet, à rechercher l'implication la plus grande et la plus en amont possible des collectivités touchées et des expertises qui s'y sont développées en matière de développement régional durable.

1705 Enfin, dernier principe : le transport maritime étant le mode de transport le plus avantageux du point de vue environnemental, après le pipeline, en tout cas pour les produits pétroliers, il y a intérêt à développer le transport maritime partout où cela est possible.

Nous ne reprendrons généralement pas ici les développements que dans notre mémoire écrit nous avons faits à partir de ces considérations de principes à l'occasion du traitement des différents sujets particuliers.

1710 Premier thème donc : le projet dans sa globalité.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 4 : « Considéré globalement [...] »**

1715 **Fin de la phrase à la page 4 : « [...] le train ou le navire. »**

Et à ce titre, nous appuyons ce projet.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

1720 **Début de la phrase à la page 4 : « La protection de l'intégrité [...] »**

**Fin de la phrase à la page 4 : « [...] possible de ces produits. »**

1725 Sur le thème des cours d'eau traversés, nous recommandons : que les rivières d'importance moyenne soient l'objet d'une classification distincte et fassent l'objet d'un traitement spécifique; que soit examinée la possibilité de traverser certains cours d'eau par un pont auquel le pipeline serait suspendu; que la commission étudie d'une façon indépendante et approfondie, la possibilité que le pipeline projeté suive un tracé lui permettant de profiter d'infrastructures déjà en place pour le franchissement des cours d'eau; qu'en matière de risque de déversements, d'explosions et d'autres formes d'accidents, pouvant affecter les cours d'eau à traverser, le promoteur accorde une importance particulière à la cueillette et à la prise en compte des avis des propriétaires et des organismes locaux; que le promoteur prenne contact avec les conseils de bassin et les groupes environnementaux s'occupant des cours d'eau qu'il projette de traverser; qu'ils examinent ensemble les impacts possibles sur ce cours d'eau, ses usages et son bassin versant; qu'ils voient ensemble comment atténuer ou compenser les impacts.

1735 Nous recommandons encore que les programmes de compensation soient dotés d'enveloppes budgétaires adéquates et correspondant au niveau des investissements et avantages économiques et opérationnels du projet; que le promoteur prenne l'initiative de lancer dans les collectivités liées aux cours d'eau dont les impacts n'auront pas été entièrement évités, que le promoteur donc lance un appel public à des propositions de projets de compensation, de manière à permettre à ces collectivités d'envisager ce qui pourrait être proposé selon leurs compétences et leurs préoccupations.

1745 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 9 : « À propos de la composante physique [...] »**

**Fin de la phrase à la page 9 : « [...] et non en elle-même. »**

1750 Fin de la citation.

Cette prémisse répétée plusieurs fois à peu près dans les mêmes termes; cette prémisse en matière d'évaluation est à refuser.

1755 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 10 : « Nous recommandons qu'au nom [...] »**

**Fin de la phrase à la page 10 : « [...] quant à leur importance. »**

1760 Les effets sur le Saint-Laurent : le Saint-Laurent subira les effets à longue portée des impacts subis par tous les cours d'eau traversés. Ces effets pourront être de nature physique et de nature biologique et ils pourront avoir des répercussions sur les usages humains en place sur le fleuve et sur ses rives.

Il est probablement difficile d'évaluer l'ampleur et la gravité des effets que le fleuve pourrait subir ainsi. Il paraît cependant certain que si le projet se réalise, le fleuve subira de tels effets.

1765

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 11 : « Nous recommandons que les effets [...] »**

**Fin de la phrase à la page 11 : « [...] en faveur du Saint-Laurent. »**

1770

Les effets environnementaux cumulatifs : nous recommandons que les effets environnementaux cumulatifs dus à la simultanéité dans le temps et dans l'espace de l'ensemble des impacts environnementaux des opérations particulières répétées au long du parcours du pipeline soient décrits, évalués et traités quant aux mesures qu'ils appellent.

1775

Quant au réseau hydrographique, nous recommandons que soient considérés les effets environnementaux, résultant pour les réseaux hydrographiques auxquels les cours d'eau traversés appartiennent, et que le promoteur prenne l'initiative d'inviter les collectivités liées aux réseaux hydrographiques à proposer et élaborer avec lui, des projets de compensation pour les impacts non entièrement annulés subis par ces réseaux.

1780

Dernier volet : le transport par navire. Nous comprenons que le choix du pipeline pour le transport des produits pétroliers entre Lévis et Montréal est notamment motivé par son avantage environnemental. Et à ce titre, nous approuvons ce choix.

1785

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 14 : « Les activités de transport d'Ultramar [...] »**

**Fin de la phrase à la page 18 : « [...] ressources maritimes et portuaires. »**

1790

Nous avons développé comment ces disponibilités pourraient être utilisées pour le déploiement, sur le Saint-Laurent, d'activités de transport maritime susceptibles d'accroître la place relative de ce mode de transport avantageux du point de vue environnemental, dans le transport de produits pétroliers.

1795

Avec ces perspectives et le respect de ces propositions, le projet, pensons-nous, méritera son nom de Pipeline Saint-Laurent.

Je vous remercie.

1800

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Stainier pour votre mémoire. Il y a plusieurs éléments que la commission pourra examiner attentivement à l'intérieur de vos propositions. Bien entendu, il y en a quelques-

1805 unes, nous avons quelques questions pour pouvoir échanger sur certaines des propositions, disons, ce qui est dans la portée principalement de la commission, bien entendu, pour son analyse du projet.

1810 J'aimerais rediscuter avec vous... je pense que je vais l'introduire par la notion des effets cumulatifs sur les bassins hydrographiques. Si j'ai bien compris votre présentation sur la partie des effets cumulatifs, c'est que vous souhaitez qu'il y ait une évaluation par bassin versant, donc c'est-à-dire s'il y a dix tributaires de, je ne sais pas, prenons la rivière Saint-François, par exemple, qui est traversée, donc vous voudriez qu'il y ait une évaluation des effets cumulatifs, si j'ai bien compris votre proposition?

1815

**M. ANDRÉ STAINIER :**

Oui. Le principal de ce que nous introduisons, c'est que nous voulons souligner la lacune, l'énorme lacune en matière d'effets cumulatifs de l'étude d'impact.

1820

L'étude d'impact confond effet... enfin, limite les effets cumulatifs aux effets qu'aurait le pipeline, plus les effets qu'auront des projets futurs n'ayant rien à voir avec le pipeline.

**LE PRÉSIDENT :**

1825

O.K., c'est ça, dans les deux sens.

**M. ANDRÉ STAINIER :**

1830

C'est exact, c'est une des formes d'effets cumulatifs, mais dans un projet comme celui-ci, c'est le moins important. Parce que ce projet-ci, différemment de la plupart des projets, est un projet qui s'étend sur une immense région dans laquelle il multiplie les petits projets, notamment de traversée, plus tous les petits projets de passage chez un agriculteur, plus tous les petits projets de déboisement, et cetera, et cetera, et cetera.

1835

Et nous appelons « effets cumulatifs », ce que l'on peut évaluer comme effet global de l'ensemble de ces projets sur l'ensemble de la région touchée. Ça, c'est la première partie de ce que nous mettons en évidence. Il y a une globalisation des effets de ce projet qui est à considérer.

1840

Et deuxièmement, il y a, d'une façon plus précise dans chacun des réseaux hydrographiques, à considérer le cumul, à la fois quantitatif et qualitatif, qui résulte du fait que plusieurs cours d'eau de ce même réseau hydrographique vont être traversés et plusieurs parties de ce bassin vont être traversées.

1845

Voilà les deux choses que nous voulons mettre en évidence et sur quoi l'étude d'impact ne dit rien.

**LE PRÉSIDENT :**

1850 Néanmoins, le promoteur argumente principalement pour les traversées des cours d'eau, que les impacts seront temporaires. Donc, si je comprends bien, vous n'achetez pas l'argument « temporaires »?

**M. ANDRÉ STAINIER :**

1855 Non. Parce que 250 traversées, exactement 236 traversées temporaires, ça fait un gros impact. Et le « temporaire » est à moduler aussi. Il y a des ruisseaux qui seront traversés en trois, quatre heures de temps. Il y a des rivières qui vont prendre une semaine à être traversées. Et quand on met tout ça ensemble, cela va faire, de nouveau, le cumul. Combien de journées pendant lesquelles le réseau hydrographique entre Lévis et Boucherville va être affecté?

1860 Donc le caractère temporaire est évidemment une composante à considérer mais nous avons ajouté à cela, le caractère des cours d'eau qui sont des cours qui courent, c'est-à-dire que même un travail temporaire d'une semaine sur une grosse rivière comme l'Etchemin ou comme la Saint-François va avoir des effets à l'endroit de la traversée et va avoir des effets tout le long, 1865 jusqu'en aval et jusqu'à l'embouchure et jusque dans le Saint-Laurent.

1870 Donc, le caractère temporaire que le promoteur emploie pour diminuer, d'une façon oratoire mais qui n'a pas d'objectivité, diminuer beaucoup, enfin, l'impression d'impact, n'est pas à retenir comme permettant d'écarter ces impacts-là, comme il semble vouloir le faire.

**LE PRÉSIDENT :**

1875 Très bien. Et aussi, votre proposition pour éventuellement une compensation pour les impacts non atténuables dans les cours d'eau, votre proposition est très claire.

1880 J'aurais un autre point, après ça je vais laisser la parole à mon collègue. Concernant les ressources maritimes et portuaires, bon, vous dites, vous demandez à la commission « *de bien vouloir vérifier si effectivement la mise en place d'un pipeline entre Lévis et Montréal va offrir, en matière de ressources maritimes et portuaires, des possibilités concrètes d'un plus grand transport.* »

1885 On peut bien entendu se pencher là-dessus. Je crois d'ailleurs que vous avez fait une partie du travail, déjà, en indiquant la quantité de navires qui pourraient éviter de recourir aux installations portuaires. Bien entendu, ce n'est pas directement lié au projet de pipeline mais effectivement, ceci pourrait ouvrir des opportunités intéressantes pour, par exemple, délester les routes de camions d'essence et recourir à des navires.

1890 Donc, je pense que c'est un aspect intéressant que vous couvrez, même s'il n'est pas directement lié au pipeline. La commission va examiner ce point-là également que vous amenez, parce qu'on le considère intéressant.

Maintenant, je vais laisser la parole à mon collègue, monsieur Lafond.

**M. ANDRÉ STAINIER :**

1895 Est-ce que je peux ajouter?

**LE PRÉSIDENT :**

1900 Oui, allez-y.

**M. ANDRÉ STAINIER :**

1905 Sur ce point-là, que si nous avons demandé à la commission de faire cette vérification, c'est parce qu'au cours des audiences publiques, le promoteur disait ne pas pouvoir pleinement préciser à ce moment-ci ou n'avoir pas pensé à apporter toutes ces précisions dans l'étude d'impact. Et donc, c'est à titre d'hypothèse que nous disons qu'il y aura sans doute suffisamment de ressources disponibles, mais nous ne voulons pas l'affirmer parce qu'on n'a pas eu les éléments et que le promoteur n'a pas voulu. Et donc, il n'y a guère que vous qui puissiez aller un peu plus loin sur cette question.

1910

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. C'est une hypothèse intéressante. Je laisse la parole à mon collègue.

1915 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Oui, Monsieur Stainier, à quel cours d'eau faites-vous référence lorsque c'est lié à l'alternative de traverser ceux-ci via un pont, via, en fait, une conduite suspendue à un pont?

1920 **M. ANDRÉ STAINIER :**

À des cours d'eau de largeur moyenne, là où on peut asseoir les piles qui porteront le pont sur les deux rives, sans avoir à en planter dans la rivière elle-même, mais qui soient suffisamment larges pour que ça ait du sens, enfin que de mettre un pont...

1925

Donc, à partir du moment où on a quelques mètres de large et moins de, sans doute moins de 20 mètres ou moins de 30 mètres de large, donc des rivières moyennes.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

1930

Est-ce que vous avez envisagé les possibilités ou avez-vous calculé les possibilités de bris et évidemment, dans un tel cas, les impacts subséquents sur ces cours d'eau?



**M. ANDRÉ STAINIER :**

1935 Les possibilités de bris du pont et du pipeline?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

1940 Non. Bien, du pipeline seulement, là, parce que s'il est suspendu, il arrive un bris au pipeline et à ce moment-là, les produits qui sont véhiculés par ce pipeline-là, évidemment, vous comprendrez, ils vont se retrouver dans la rivière ou dans le cours d'eau, donc est-ce que vous avez évalué ces possibilités-là et, finalement, par la suite, les impacts que ça va créer sur le cours d'eau ou sur les cours d'eau?

1945 **M. ANDRÉ STAINIER :**

Pour ce qui est des bris, d'une part, des bris souterrains seront tout aussi nocifs que des bris ou des déversements, des écoulements – c'est à ça que ça revient – souterrains seront tout aussi dommageables que aériens. Y a-t-il une fréquence plus grande possible de bris à l'air libre? Ça ne nous semble pas évident. Et il y avait un troisième aspect dans ce que vous me demandiez...

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

1955 Bien, en fait, là, je voulais juste savoir si les impacts avaient été envisagés sur les cours d'eau, bon, parce qu'on sait bien que s'il y a des produits qui se retrouvent dans ces cours d'eau-là, ça peut entraîner des impacts quand même négatifs sur la flore et sur la faune.

**M. ANDRÉ STAINIER :**

1960 Oui. Mais nous, ce qui nous a le plus impressionnés, c'est l'ampleur des impacts des forages directionnels. Les forages directionnels semblent devoir mettre en place toute une machinerie, déranger le sol sur une très grande largeur et plus que simplement sur le bord des rivières, vu les distances à prendre, les profondeurs à atteindre et il nous a paru que les ponts, avec les avantages qu'ils présentent pour la traversée des cours d'eau, nous paraissaient à envisager.

1970 Nous ne le recommandons pas, nous nous étonnons que ça n'ait d'aucune façon été mentionné dans l'étude d'impact, mais nous n'avons pas les compétences pour en décider et même en proposer.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

1975 D'accord. À la page 9 de votre mémoire, on peut lire : « [...] le promoteur prenne l'initiative de lancer dans les collectivités liées à ces cours d'eau, un appel public à des propositions de projets de compensation. »

Pour vous, ce serait quoi ces projets de compensation?

**M. ANDRÉ STAINIER :**

1980

Ce serait tout ce que les milieux locaux s'occupant des cours d'eau ou de leur bassin estimerait utile. D'abord, comme moyens de conservation ou de réparation de ce qui aurait pu... ou alors de mise en valeur de type écologique.

1985

Nous, on a surtout voulu lancer l'appel, en fait, relayer ce que le promoteur lui-même a annoncé avoir fait, c'est-à-dire lancer un appel public au milieu forestier pour appliquer cette formule-là aux cours d'eau, du fait de l'importance pour nous de la question des cours d'eau et de l'intérêt que nous voyons, de toute façon, dans tout projet à ce que le milieu, le milieu humain, donc les municipalités, les collectivités, les organismes aient leur mot à dire dès le début et travaillent en collaboration avec le promoteur à ce qui va se passer dans leur milieu.

1990

Pour la nature des projets, tout ce que les conseils de bassin ou autres regroupements prenant les cours d'eau en charge vont proposer, sont à prendre en considération.

1995

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Merci, Monsieur Stainier.

**LE PRÉSIDENT :**

2000

Monsieur Stainier, nous vous remercions. Comme je vous ai dit, nous allons regarder vos différentes propositions avec attention. Je vous remercie et bonne soirée.

**M. ANDRÉ STAINIER :**

2005

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2010

Nous allons maintenant inviter madame Pauline Côté-Dallaire et monsieur Eudore Dallaire qui sont ici à Princeville avec nous.

Bonsoir Madame, bonsoir Monsieur.

2015

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

Bonsoir Monsieur. Alors, nous sommes propriétaires d'une terre et chez nous, c'est dans notre érablière que passera le pipeline.

2020

En référence à notre mémoire, mon époux et moi, il y a quatre points sur lesquels nous voulons attirer votre attention ce soir.

2025

Le premier point : le tracé. Si ce projet est d'intérêt public, il est pour nous évident que la construction devrait se faire en terrain appartenant à l'État. Entre autres, dans l'emprise de l'autoroute 20 ou aux abords.

2030

Je ne vois pas pourquoi léser 690 propriétaires pour le bien public quand il y a d'autres solutions. Nous voyons plusieurs avantages à ce nouveau tracé. Dans un premier temps... j'ai fait comme un petit résumé des premières pages, là.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

On vous écoute, Madame Côté-Dallaire.

2035

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

C'est beau. Non, c'est parce que je voyais que vous regardiez dans mon mémoire, mais je pense que la première page résume les cinq, six premières, là.

2040

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Effectivement, parce qu'on doit... on fait une lecture rapide, quoi.

2045

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

Oui.

2050

Donc, dans un premier temps, ça éliminera l'expropriation car ces terrains appartiennent à la collectivité. Ça éliminera le recours à la déforestation et dans le contexte actuel, au niveau environnemental, sauver 105 kilomètres de boisés, c'est énorme.

2055

On a vu en fin de semaine, la ministre s'est déplacée pour une plantation de 40 arbres, alors imaginez-vous sur 105 kilomètres de boisés, comment il y en a de centaine de milliers d'arbres.

2060

Ce nouveau tracé permettra aux agriculteurs de conserver leur autonomie sur leurs terres agricoles. Il ne faut pas oublier qu'il n'y a que 2% du territoire québécois en terres de culture. Il augmentera la sécurité, autant au moment de la construction que par la suite, car les employés des ministères concernés auraient beaucoup plus de facilité pour accéder aux lieux ce qui assurerait une construction exécutée dans les normes, ainsi qu'un entretien et une surveillance constante par la suite. Et de plus, une surveillance assurée par la collectivité, parce qu'il y a beaucoup de monde qui passe sur la 20.

2065                    Simplement dans notre cas, par exemple, l'oléoduc serait à environ un kilomètre de notre résidence dans les terres. C'est certain que nous n'allons pas voir ce secteur tous les jours, même pas toutes les semaines, et c'est la même situation pour plusieurs propriétaires.

                         De plus, les risques de dommages à l'oléoduc seraient grandement diminués du fait qu'aucune machinerie lourde, agricole ou autre, ne circulerait par-dessus, et du fait de la surveillance par la collectivité, il y aurait toujours des yeux sur le tracé.

2070                    Un autre avantage et non le moindre : toute la responsabilité future concernant l'oléoduc incomberait uniquement à son propriétaire, Ultramar. Il n'y aurait aucune équivoque là-dessus, parce que le gouvernement n'accepterait pas la faute intentionnelle. Ce qui est très important pour nous, c'est que ce tracé donnera certainement un droit de passage à Ultramar, donc éliminera la servitude, ce qui annulera les chances à une compagnie américaine de se créer un actif monnayable en utilisant nos terres.

2075                    Un désavantage pour la collectivité, c'est la déviation au moment de la construction. C'est peu comparé aux désavantages que nous allons vivre à perpétuité. C'est une drôle de situation dans un contexte de précarité. Nous, ils nous obligent à s'engager à perpétuité. C'est spécial!

2080                    Deuxième point : la responsabilité. Si le tracé devait passer sur notre terre, nous sommes préoccupés par la question de la responsabilité et de l'assurance responsabilité. C'est très important que ces questions soient clarifiées. Un accident peut survenir et l'ampleur des dommages et des risques est impossible à anticiper.

2085                    J'ai téléphoné à notre compagnie d'assurances puis ils sont loin d'être sûrs qu'ils vont nous assurer, puis ils sont loin d'être sûrs que ça va être le prix qu'on paye actuellement. Ils nous ont dit qu'ils attendaient puis ils verraient par la suite.

2090                    En ce qui concerne la faute intentionnelle et les dommages faits par un tiers, il serait important que – j'ai remarqué la réponse d'Ultramar à vos questions du 28 mars, là, mais que ce soit inscrit dans notre contrat, que ce soit clair que Ultramar est responsable. Nous, nous louons la partie agricole de notre terre et pour nous, il est important que nous ne soyons pas responsables des dégâts causés par un tiers. Par notre locataire, à un moment donné, on ne sait pas, avec sa

2095                    machinerie ou quoi. Ça, c'est très, très important pour nous, puis pour plusieurs propriétaires aussi.

                         Même chose au niveau de l'assurance responsabilité. C'est bien beau dans la lettre du 28 mars, ce qu'ils nous ont répondu, Ultramar. Ils disent que le propriétaire n'a pas à s'assurer, pour les risques associés à la présence du pipeline sur sa propriété. Mais ils devraient ajouter : quand

2100                    c'est nous, Ultramar, qui assumons les risques. Là, c'est clair.

                         Ce serait pour nous une protection, car des réponses sans signature, ça n'a pas de valeur, surtout au niveau légal. Si cela est inscrit dans le contrat, bien c'est un stress de moins.

2105                    La responsabilité et les assurances sont des questions très pertinentes, complexes et inquiétantes. Et nous, les propriétaires, devons vivre avec ces questions.

2110 Nous sommes dans le pratico-pratique et non dans des théories. Notre objectif est de s'assurer que la responsabilité du propriétaire du pipeline soit entière, car ce n'est pas nous qui demandons à avoir ce tuyau sur notre terre.

Troisième point : diminution de notre qualité de vie. C'est notre engagement envers l'environnement qui nous a poussés à acheter cette terre en 1975, car nous voulions vivre, ainsi que nos enfants, dans un milieu écologique et biologique.

2115 À cette époque-là, on ne parlait pas beaucoup d'environnement mais nous, nous étions déjà sensibilisés. Nous avons acheté cette terre parce que nous voulions manger biologique. On achetait nos propres semences bios afin de récolter des céréales pour nourrir nos chapons puis nos poules. C'est pas d'aujourd'hui qu'on est biologiques puis qu'on s'occupe de l'environnement. Nous avons des arbres fruitiers biologiques, une érablière biologique puis un potager biologique.

2120 Tout à l'heure, j'entendais quelqu'un qui parlait au niveau de l'entretien, que probablement qu'ils utiliseraient des pesticides, ils vont passer dans notre érablière, au beau milieu, puis s'il faut en plus qu'ils aillent mettre des pesticides là quand ça fait 32 ans qu'il y en a pas eu, qu'il y en a pas eu... en tout cas. Ça, ça m'a vraiment posé énormément de questions.

2125 Vous pouvez vous imaginer le déchirement que nous devons vivre en pensant que nous aurons un tuyau plein de produits pétroliers enfoui dans notre terre, c'est inacceptable, c'est difficile à avaler.

2130 Ce projet met les 690 propriétaires dans un état d'énorme impuissance. Il nous fait constater que même chez nous, nous ne sommes pas maîtres. Il nous fait prendre conscience que le capitalisme passe avant les biens individuels, passe avant les valeurs humaines, passe avant la personne.

2135 Vous savez, la mission première d'une corporation, c'est de faire de l'argent pour ses actionnaires. Mais le gouvernement veut nous faire avaler que ce projet est d'intérêt public. J'avoue que ça passe croche.

2140 Vous savez que de se faire pirater une partie de sa terre, c'est très déstabilisant et perturbant. Depuis deux ans, j'ai vu plusieurs personnes avec la larme à l'œil. Vous avez dû constater vous-même que souvent dans des interventions faites à la commission, nous sentions la personne prise avec ses émotions. J'ai entendu plusieurs familles me dire que c'était rendu le sujet principal au repas du soir.

2145 Vous savez, une chose comme celle-là change le dynamisme de la relation familial. C'est très sérieux. C'est un deuil, avec toutes ces implications et conséquences, qu'Ultramar oblige les 690 propriétaires spoliés à faire.

2150 Dans notre cas, c'est le deuil de notre érablière. Ça fait 30 ans que nous la jardinons, c'est d'autant plus agressant car pour ne pas dévier un fossé verbalisé, ils détruisent le cœur de notre érablière et créent un corridor de vent. Elle sera inutilisable. On va avoir deux corridors de vent dans notre érablière, il y a plus rien à faire avec ça.

2155 Vous savez, la loi 229 qui permet à Ultramar de nous exproprier, c'est un vol de notre liberté de choix. Nous n'avons plus aucun choix, nous devons plier selon le bon vouloir d'Ultramar. Nous sommes à leur merci, pourtant c'est nous qui avons acheté cette terre, qui l'exploitons depuis 32 ans, dans notre cas, et pour plusieurs familles, depuis des générations. C'est nous qui payons les taxes, les assurances, l'impôt et du jour au lendemain, une compagnie privée se présente et fait ce qu'elle veut sur nos terres avec, en plus, la bénédiction de notre gouvernement. C'est inquiétant.

2160 Nous attirons l'attention du BAPE sur le fait que le gouvernement n'assume pas ses responsabilités dans ce dossier. Il a donné du pouvoir à une compagnie privée sans faire quelque chose pour nous protéger, nous, les 690 propriétaires. Il nous a envoyé dans la gueule du loup et dans le cas présent, un loup américain.

2165 Ultramar a l'épée de Damoclès et nous, nous n'avons aucun mécanisme ou moyen pour nous aider à nous défendre lors des négociations de gré à gré. Nous demandons que soit nommé un médiateur indépendant et neutre qui pourrait faire le ménage, dans un premier temps, dans ces contrats que nous devons signer, et nous conseiller selon les particularités de chacun. Remarquez que ceci n'enlèverait pas le droit à chacun d'aller en expropriation. Ça serait une façon de nous respecter. Les coûts devront être payés par Ultramar, c'est évident, c'est eux qui veulent nos terres!

2175 Le quatrième point : la perte de la valeur de notre propriété. Ultramar nie la perte de valeur marchande de nos terres et propriétés après le passage de leur pipeline. C'est de bonne guerre pour eux, mais irréaliste pour nous.

2180 Nous avons consulté des spécialistes autant au niveau de l'évaluation de notre érablière que de l'évaluation de notre terre et propriété et ceux-ci nous ont affirmé qu'il y a de réels impacts au moment de la vente.

2185 J'ai téléphoné à Sécurité financière, parce que vous aviez posé une question à Sécurité financière, et puis... la Financière agricole du Québec, et ils vous avaient dit qu'il y avait des spécialistes qui s'occupaient de ça, je leur ai téléphoné pour essayer d'avoir des noms de spécialistes, ils m'ont répondu hier. Ils m'ont rappelé hier et j'ai une liste de personnes que je vais aller consulter.

Moi, j'ai consulté quelqu'un que je connaissais mais je vais aller consulter des spécialistes qu'eux m'ont recommandés pour la propriété et la terre. Mais seulement que pour l'érablière, j'ai consulté un spécialiste en foresterie et je sais vraiment ce que je vais perdre.

2190

Nous comprenons qu'on nous offre une certaine indemnisation pour l'emprise, toutefois il y a beaucoup d'éléments impondérables à considérer qui affecteront la valeur marchande de notre propriété.

2195

La plus évidente est celle-ci : qui voudra d'un terrain avec un pipeline, surtout dans les années 2007 et à venir, avec la sensibilité environnementale de la population, de plus en plus au fait des problèmes environnementaux.

2200

Bien que nous n'ayons pas l'intention de vendre notre terre, nous sommes inquiets de vendre une terre hypothéquée d'un pipeline. Dans notre cas, nous pouvons vendre la terre comme exploitation agricole, mais nous devons considérer qu'il s'agit d'une propriété semi-récréative. Dans cette dernière situation, les gens accordent beaucoup de valeur à un boisé, surtout une érablière. C'est donc une plus-value non négligeable.

2205

Ce projet est très préoccupant et déstabilisant pour nous, autant au niveau émotif que monétaire.

**(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

2210

**Début de la phrase à la page 9 : « Pour les raisons expliquées [...]**

**Fin de la phrase à la page 9 : « [...] puissent amener une... »**

Immunité, c'est ça qu'on aurait besoin.

2215

**(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 9 : « Obliger Ultramar à payer [...]**

**Fin de la phrase à la page 9 : « [...] pipeline ici au Québec. »**

2220

Vous en avez parlé, je pense que c'est aujourd'hui, c'est cet après-midi, qu'à un moment donné, peut-être que dans X années, le gouvernement va faire une loi qui va régir les pipelines. Mais à ce moment-là, s'il est passé chez nous, bien nous autres on va être pris avec qu'est-ce que c'est qui va s'être passé.

2225

Puis si le projet a lieu, de nommer un médiateur indépendant et neutre qui pourrait faire le ménage dans ces contrats que nous devons signer et nous conseiller selon les particularités de chacun.

**LE PRÉSIDENT :**

2230           Merci, Madame Côté-Dallaire pour votre mémoire. Je vais donner la parole immédiatement à mon collègue.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2235           Merci, Monsieur Germain. Première des choses, je voudrais faire juste une petite rectification dans votre mémoire.

2240           Vous dites que c'est la loi 229 résulte du gouvernement, donc ce n'est pas le gouvernement, il faut faire attention, c'est une loi qui a été adoptée par l'Assemblée nationale et ça inclut tous les partis parce que ça a été voté à l'unanimité.

Donc, tous les trois partis étant à l'Assemblée nationale, c'est l'Assemblée nationale et non le gouvernement, juste faire une petite parenthèse là-dessus.

2245           Maintenant, j'ai une question indiscrete pour vous, là. C'est parce que j'ai lu dans votre mémoire que vous marquez « Une propriété semi-récréative. »

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2250           Oui.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2255           Ça veut dire quoi, ça?

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2260           Ça veut dire ça que nous, dans le fond, on a 90 arpents. Alors ce n'est pas tellement grand. Quelqu'un ne peut pas vivre avec ça, 90 arpents. De toute façon, pour nous, c'était une résidence secondaire aller il y a 12 ans. Quand on a pris notre retraite, on a décidé de s'installer là. Mais avant, c'était notre résidence secondaire.

2265           Donc c'est une terre qu'on peut, à l'heure actuelle il y en a 50 arpents de culture et puis que quelqu'un... on la loue, mais le reste c'est pour... On a une trail de 4 roues, on a une érablière, on a... C'est dans ce sens-là que c'est semi-récréatif.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Ce que vous louez, le type en question cultive quoi exactement?



2270 **MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

Dans ce temps-ci, il cultive du soya.

2275 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Du soya. Parfait. Maintenant, la superficie de votre érablière peut représenter...?

2280 **MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

La superficie, c'est à peu près 10 arpents. Autour de, là.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Vous mentionnez que le passage va détruire 75% de l'érablière.

2285

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2290 Oui, parce qu'il va passer au centre, voyez-vous? C'est qu'ils ont coupé une partie de l'érablière lorsque l'Hydro-Québec est passée, et puis là il y a peut-être un 50 pieds entre la servitude d'Hydro-Québec et le fossé verbalisé.

2295 Puis là, eux autres, Ultramar, ça a l'air qu'ils ne peuvent pas toucher à ça, un fossé verbalisé. Ils peuvent détruire une érablière, mais pas un fossé verbalisé. Alors là, ils vont aller de l'autre côté du fossé verbalisé, donc et puis un petit peu plus loin, parce que le fossé verbalisé, il a comme un petit croche, donc ils veulent pas absolument toucher à ça, donc à ce moment-là, ils nous laissent une petite partie de boisé puis là, ils s'en vont dans le milieu puis là, ils le traversent en diagonal et puis ils traversent toute mon érablière en diagonal.

2300 Ma cabane à sucre va se retrouver dans le vide. Il y a la trail de skidoo, puis de 4 roues au bout, alors ça veut dire que tout le monde pourront faire ce qu'ils voudront dans la cabane à sucre, je vais être obligée de la détruire.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2305 Est-ce que vous avez rencontré le promoteur à date?

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2310 Non. Le promoteur est venu chez nous deux fois : une fois, il a téléphoné, on n'était pas là parce qu'il voulait aller voir les lieux, il est allé. Quand ils se sont rendu compte, au moment des premières audiences publiques, que c'était une érablière qu'ils traversaient, parce que moi, je savais même pas où est-ce qu'ils passaient, j'en ai pris connaissance en regardant vos

2315 documents à vous puis que je sais les numéros de mes lots, puis à ce moment-là, j'ai vu où est-ce qu'ils passaient. Alors, quand ils ont pris connaissance qu'ils passaient à travers mon érablière, bien, là, tout de suite, la semaine d'après, ils ont rappelé et ils sont venus voir. Mais seulement qu'ils ne sont pas rentrés dans la maison, ils n'ont pas discuté, on n'a pas entendu parler de rien, puis depuis ce temps-là, on n'a jamais entendu parler de rien. On ne sait pas où est-ce qu'ils passent.

2320 Quand je suis venue ici aux audiences à la première partie où on a posé des questions, bien monsieur Bergeron à un moment donné, il a dit qu'il y avait quelque chose qu'il avait trouvé pour moi, mais seulement s'ils ont trouvé quelque chose pour nous, ils nous en ont jamais parlé. Moi, je ne le sais pas. Moi, tout ce que je sais, c'est que d'après les plans que vous aviez, vous autres, c'est là qu'ils passent.

2325 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Bon. Est-ce que... c'est peut-être le temps de faire des suggestions au promoteur ce soir? Il est en arrière. Qu'est-ce que vous pourriez lui suggérer?

2330 **MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

Bien moi, comme on a demandé, qu'ils changent le tracé. On aimerait qu'ils passent par la transcanadienne, puis je veux dire, si c'est décidé qu'ils ne passent pas là, bien à ce moment-là, il pourra venir nous voir puis on verra.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Parce que quand vous parlez de longer la ligne, c'est proche de la 20, ça, j'imagine?

2340 **MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

Oui.

2345 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Maintenant, le fossé verbalisé se trouve plus à l'intérieur... en fait, à l'extérieur de l'emprise d'Hydro-Québec, c'est ça?

2350 **MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

Il se trouve, oui, à l'extérieur de l'emprise d'Hydro-Québec.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2355           Donc, s'il passait un petit peu plus...

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2360           S'il y avait la possibilité de tasser le fossé verbalisé ou de le traverser à certains endroits...  
Bien, c'est sûr qu'ils couperaient une partie de mon érablière, ça c'est certain. Mais c'est peut-être la partie où... parce que nous autres, après que Hydro-Québec ait été passé, quand on a acheté la terre, on a mis une rangée de sapins pour couper l'effet des vents, là. Alors, s'ils passaient dans ce coin-là, bien là il faudrait tasser notre effet des vents plus loin, mais au moins il y en aurait pas deux, il y en aurait juste un.

2365

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2370           O.K. Dans votre mémoire, vous parlez de certificat de localisation. Est-ce que le certificat de localisation dont vous parlez...

2370

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

Oui, c'est vrai.

2375

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Est-ce que c'est spécifiquement pour la servitude ou bien c'est pour l'entièreté de la terre?

2380           **MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2380

Pour la servitude.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2385

C'est strictement pour la servitude?

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2390           Oui, parce qu'à un moment donné, si on veut la vendre, la terre, ils vont vouloir savoir vraiment, ça va prendre un certificat de localisation. Et puis à part de ça, une autre chose : si à un moment donné la personne qui va acheter la terre, elle paiera sûrement pas ça comptant, là. Alors, à ce moment-là, ça va lui prendre une hypothèque, ça va prendre la banque. Les banques demandent beaucoup de choses aujourd'hui. Le certificat de localisation puis plein de choses au niveau environnemental.

2395 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Oui. À moins que je me trompe, le promoteur en audience a dit qu'il assumerait les frais liés à cette expertise environnementale.

2400 **MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

Oui.

2405 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Donc est-ce que ça vous rassure de ce côté-là?

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2410 Bien, moi, si je vends dans 10 ans, le promoteur, je suis pas sûre qu'il va s'occuper de mes doléances, puis mes demandes.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2415 Mais c'est peut-être à vous de l'insérer dans le contrat, non?

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

Bien, là, c'est ça. De toute façon...

2420

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Vous savez, un contrat, c'est un contrat de base mais on peut mettre un paquet de clauses, hein? On peut exiger des clauses.

2425

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2430 Oui. Ça, vous, vous dites ça, là. Mais quand on a eu les audiences publiques, la première partie, quand il y a des gens qui veulent faire rajouter des choses, c'est pas si sûr que ça. Monsieur Bergeron à un moment donné, il n'avait pas l'air à être trop, trop d'accord qu'on change des choses. Il dit : « Ça a été décidé avec l'UPA. » Mais l'UPA, moi, j'ai jamais fait partie de l'UPA, moi, puis je fais pas partie non plus du Syndicat forestier ou quoi que ce soit. On est tout seul, nous autres. Puis on n'est pas tout seul dans ce cas-là, il y en a d'autres, là.

2435 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Est-ce que vous pouvez fournir...

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2440           Ça n'a pas l'air si facile que ça faire changer les choses sur ce contrat-là.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2445           Exact.

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2450           J'aimerais ça que monsieur Bergeron nous le dise ce soir que oui, on peut faire changer ce qu'on veut sur ce contrat-là. Mais ça n'a pas l'air à être le cas.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2455           Peut-être pas ce que vous voulez au complet, mais il y a peut-être des arrangements à obtenir.

              Est-ce que vous pourriez fournir à la commission, Madame Côté-Dallaire, les recherches que votre professionnel spécialisé en évaluation, là, a faites relativement à l'évaluation de votre érablière?

2460           **MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

              À mon érablière, oui. Là, je l'ai pas avec moi, là, mais seulement que je vais lui téléphoner puis il va m'envoyer ça. Il y a aucun problème.

2465           **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

              Et la liste que la Financière agricole vous a envoyée, c'est une liste... C'est quel genre de personnes...

2470           **MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

              Bien, c'est au téléphone.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2475           Est-ce que ce sont des...

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2480 C'est sûr que moi, j'ai... Eux, la Financière agricole, c'est sûr qu'ils ne voulaient pas recommander personne. Vous comprenez bien qu'ils ne peuvent pas privilégier quelqu'un face à un autre, là, mais seulement que moi j'ai demandé, dans mon secteur où je demeure, près de chez moi. Alors, ils m'ont donné, j'ai demandé les deux plus près de chez moi, ils m'ont donné les deux plus près de chez moi.

2485 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Est-ce que ce sont des agents immobiliers?

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2490 Non, c'est vraiment des évaluateurs.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2495 O.K., des évaluateurs agréés.

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2500 Oui.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Parfait. Je n'ai pas d'autres questions, peut-être que mon collègue en a une ou deux.

2505 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, effectivement. Vous demeurez dans quelle municipalité, vous êtes dans la MRC de Drummond?

2510 **MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

Saint-Eugène.

**LE PRÉSIDENT :**

2515 C'est Saint-Eugène?

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

Saint-Eugène de Grantham.

2520

**LE PRÉSIDENT :**

Saint-Eugène. Ça, par rapport à la ville de Drummondville même c'est...?

2525

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

On est à peu près à 17 kilomètres au sud. On est entre Drummond et... Non, non pas au sud, c'est vers Montréal.

2530

**LE PRÉSIDENT :**

C'est vers Montréal.

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2535

Entre Drummond et Saint-Hyacinthe. Excusez-moi, je suis toujours mélangée là-dedans, moi, là.

**LE PRÉSIDENT :**

2540

Par rapport au golf de Saint-Simon?

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2545

Golf Saint-Simon?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Saint-Simon, il est après.

2550

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

Oui, il est plus loin que chez moi.

2555

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

En fait, là, on a Drummondville, on a Saint-Germain...

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2560 Oui.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2565 Et ensuite de ça, c'est Saint-Eugène.

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

Saint-Eugène, Saint-Nazaire et puis là, après ça, bien...

2570 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Sainte-Hélène?

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2575 Sainte-Hélène, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2580 Alors, vous avez pris connaissance de la proposition des trois MRC qui demandent un nouveau tracé?

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2585 Oui, puis c'est ça, c'est que nous, on est juste à la limite. Saint-Eugène, c'est la première municipalité qui n'est pas dans la MRC de la Montérégie. J'avoue que j'aimerais bien ça être dans cette MRC là, parce que... en tout cas.

**LE PRÉSIDENT :**

2590 Je voulais voir...

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2595 Ils ont des propositions qui m'intéressent.

**LE PRÉSIDENT :**

2600 Mais est-ce que la proposition qu'ils font, est-ce que vous avez pris connaissance de leur proposition?



**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

Au niveau de Esso?

2605 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

2610 **MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

Oui. Oui, oui. D'ailleurs, Esso passe chez nous à Saint-Eugène, il passe juste le long de la transcanadienne, là, il n'y a pas d'erreur.

2615 **LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que vous avez vu le tracé qu'ils ont proposé, eux, parce qu'ils ont publié un mémoire...

2620 **MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

Non. Non, je l'ai pas vu.

**LE PRÉSIDENT :**

2625 Ils ont proposé un tracé. Parce que c'est ça, la question que je me posais – en tout cas, je vais le regarder, c'est en fonction de leur tracé, s'ils proposent que ce soit déplacé, parce que néanmoins, eux proposent un contournement, là, ils ne se mêlent pas directement parce que ce n'est pas dans leur MRC, mais ils proposent comme un genre de contournement de la ville de Drummondville.

2630

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

Oui. Bien ça, c'est sûr.

2635 **LE PRÉSIDENT :**

Puis après ça, ils se rabattent à un moment donné à un certain nombre de kilomètres après Drummondville, ils se rabattent vers la 20.

2640 **MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

Oui, bien c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2645 La question que je me pose c'est où vous êtes...

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2650 C'est ça que je me demandais. Si ça commençait à Saint-Nazaire ou quoi ou Saint-Eugène, j'aimerais ça le voir, mais je l'ai pas vu. À Drummondville, on n'a pas pu aller à Drummondville, nous.

**LE PRÉSIDENT :**

2655 C'est ça.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2660 En fait, celui de la MRC des Maskoutains, eux ne se concentrent qu'à partir de leur MRC, effectivement, là.

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2665 Oui, c'est ça.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2670 Donc, étant donné que vous êtes dans la MRC de Drummondville, je ne pense pas que sur le plan, vous vous retrouviez là-dessus.

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2675 Malheureusement.

**LE PRÉSIDENT :**

2680 On va le vérifier.

**MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

2685 Parce qu'il y a une autre question aussi par rapport à ça. C'est que quand, lorsqu'ils ont passé eux autres les MRC de la Montérégie, tout ça et Saint-Hyacinthe, bon, ils ont demandé un contournement et on parlait des trains-blocs. Et il y a eu une compagnie, moi, j'ai ouvert mon ordinateur Internet et puis c'était déjà commencé, la compagnie, je n'ai pas pu savoir le nom parce qu'il était trop tard, mais une compagnie qui a dit qu'à un moment donné, eux autres, ça

faisait bien leur affaire que pipeline Saint-Laurent fasse ce projet-là parce que ça libérerait des trains-blocs puis qu'eux autres les utiliseraient pour d'autres matières dangereuses.

2690 Alors, je me dis : là, là, on crée, on a un problème de trains-blocs et puis là, on veut le régler en mettant un pipeline puis, là, bien d'autres compagnies vont utiliser les trains-blocs, alors on va être au même point. Je veux dire, ça va être aussi dangereux avant qu'après. Après qu'avant, je veux dire.

2695 En tout cas, moi, c'est comme ça que je vois ça dans ma petite tête.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est très bien. Alors, nous vous remercions pour votre présentation.

2700 **MME PAULINE CÔTÉ-DALLAIRE :**

Bienvenue.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2705 Merci beaucoup à vous deux.

**LE PRÉSIDENT :**

2710 Au revoir.

Nous allons maintenant inviter monsieur Yves Gaulin. Est-ce que monsieur Gaulin est supposé être à Princeville, est-ce qu'il est ici dans la salle? Il n'est pas là?

2715 On m'avait indiqué qu'il y avait une autre personne qui s'était inscrite, je n'ai pas son prénom. Madame Côté, est-elle ici? C'est monsieur Godbout qui va y aller à la place de madame Côté.

2720 Alors, bonsoir Monsieur Godbout.

**M. GÉRALD GODBOUT :**

Bonsoir, Monsieur le président.

2725 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Bonsoir, Monsieur Godbout.

**M. GÉRALD GODBOUT :**

2730 Excusez, la nuit a été très courte. J'aimerais rectifier mon mémoire. Je serais pour le pipeline avec un fonds de compensation pour ma pension. On pourrait évaluer ça à 300 000 \$? Comme j'ai entendu après-midi, la Ville de Lévis demande 300 000 \$, la Chambre de commerce demande 300 000 \$, la SDÉ demande 300 000 \$, puis je pense qu'ils ont été jusqu'à un million. Ce serait peut-être bien intéressant pour mon fonds de pension, ça.

2735

**LE PRÉSIDENT :**

2740 Alors, je vous demanderais d'intervenir pour madame Côté parce que habituellement, on ne veut pas que les gens réagissent aux demandes des autres mémoires parce que ça pourrait être...

**M. GÉRALD GODBOUT :**

2745 Non, non. Mais moi aussi j'ai hâte d'aller me coucher, là.

**LE PRÉSIDENT :**

2750 Non, mais vous comprenez, on... Juste un instant. C'est parce que si on laisse les gens commenter les mémoires, bien après ça, les gens qui ont reçu des commentaires pourraient recommander vos commentaires que vous avez faits sur le mémoire.

Alors, je vais vous demander d'intervenir sur le point que vous voulez faire valoir au nom de madame Côté, s'il vous plaît.

2755 **M. GÉRALD GODBOUT :**

2760 Oui. C'est parce que j'aurais juste... Hier, j'ai mentionné qu'il y avait une crainte qu'une autre compagnie privée vienne nous prendre une autre partie de terrain, puis vous avez répondu à ma question hier soir, vous avez mentionné que l'automne passé, vous avez travaillé sur un autre projet, qu'une compagnie avait déjà un pipeline puis qu'ils voulaient passer un deuxième pipeline parallèle au premier.

2765 C'est ça notre peur aussi, là. Je vous l'ai mentionné hier que c'était très épeurant que d'autres pipelines passent sur notre terrain.

Bon. Je vais y aller avec ce que mon épouse a écrit. Je vais laisser la copie en arrière à madame Gélinas pour qu'elle...

**LE PRÉSIDENT :**

2770 Oui, s'il vous plaît.

**M. GÉRALD GODBOUT :**

2775 Bon, O.K. Là, je vais vous montrer des... Mais ça, vous allez les avoir en arrière mais que j'aille fini, là.

2780 Bon. Dans le journal La Terre de chez nous, le 23 juin 2005, Maurice Vigneault, président de la Fédération des producteurs agricoles de Lotbinière-Mégantic dit : « Ils sont bien pressés ces gens d'Ultramar. »

Dans le journal La Terre de chez nous, le 21 juillet 2005, Martine Mercier, alors deuxième vice-présidente de l'UPA dit : « Ultramar doit apprendre à travailler avec l'UPA. »

2785 Dans le journal La Nouvelle de Victoriaville, le 4 septembre 2005, Denis Bilodeau, alors président de l'UPA du Centre-du-Québec dit : « Peu d'agriculteurs se sont adressés à l'UPA. »

2790 Dans le journal La Nouvelle de Victoriaville, le 10 décembre 2006, le remplaçant de Denis Bilodeau, Jacques Corriveau dit : « Les producteurs de l'UPA n'en veulent toujours pas sur leurs terres du pipeline. »

2795 Denis Bilodeau était-il sourd le 4 septembre 2005? Dans La Terre de chez nous, Laurent Pellerin, président de l'UPA déclare : « Plus jamais Mirabel. » Ça, ce serait intéressant que vous lisiez ça, là, c'est un très beau discours émouvant. Très émouvant.

2800 Dans La Terre de chez nous, le 2 novembre 2006, l'UPA s'entend – l'UPA et Ultramar s'entendent : le beau discours de Mirabel est déjà oublié. Daniel Gagnon, ingénieur forestier, SNG Foresterie Conseil, Centre-du-Québec : « Les MRC au secours des forêts. Une nouvelle réglementation pour protéger nos forêts. » Mais Ultramar a le droit de passer outre ces réglementations.

2805 Dans La Terre de chez nous, le 9 novembre 2006 : « La perte des milieux humides se poursuit. Le directeur du Québec pour Canard Illimitée, Bernard Fillion, constate avec regret que 70% à 80% des milieux humides du Québec ont malheureusement été éliminés. » Ultramar risque de détruire ce qu'il reste.

Dans le journal La Nouvelle de Victoriaville, le 19 décembre 2006, les CRE, Centre régional en environnement : « À la sauvegarde des milieux humides. » Mais Ultramar a le droit de passer dans ces milieux humides qui sont le filtre à eau de ces terres.

2810 Dans la brochure qu'ils nous ont remis le 6 juin 2005 à Lyster, Pipeline Saint-Laurent à la page 5 : « Aucune rupture n'a été constatée sur un pipeline exploité depuis moins de 12 ans. » O.K.? Pourtant le Bureau de la sécurité du transport du Canada, dans son rapport dit : en 2004, fuites non confinées : 45; en 2005, fuites non confinées : 53; en 2006, fuites non confinées : 51; et en 2000 : 6000 barils se sont déversés dans la rivière Pine en Colombie Britannique.

2815 Ultramar, ils ont dû oublier ces déversements.

Ça ici, j'ai qu'est-ce que j'ai été chercher sur Internet, Radio-Canada. Vous avez aussi les deux autres disant qu'est-ce qui s'est passé, là.

2820 Nous disons, depuis le début de ce projet, qu'il n'est pas d'intérêt public, mais bien un projet d'intérêt privé pour une compagnie privée. Dans la lettre datée du 10 novembre 2005 adressée à monsieur Mario Chrétien, président de l'apPAF et venant du ministère des Transports du Québec et signée par Anne-Marie Leclerc dit :

2825 *« De plus, les droits du gouvernement en matière de gestion de l'autoroute ne pourraient être grevés au profit d'une société privée. »*

Grevés, pouvez-vous m'expliquer qu'est-ce que c'est, grevés?

2830 **LE PRÉSIDENT :**

Qui a des contraintes d'exploitation, ce que je crois comprendre.

**M. GÉRALD GODBOUT :**

2835

Oui, mais « grevés » ça veut dire attachés avec la route, l'autoroute 20?

**LE PRÉSIDENT :**

2840

On pourrait appeler ça comme ça, oui.

**M. GÉRALD GODBOUT :**

2845

O.K., on l'a souligné en jaune, là. C'est qu'est-ce que le ministère des Transports dit.

2850

Le 4 décembre 2006, à la réunion du BAPE animée par madame Olivier à Saint-Jean-Chrysostome et retransmise sur le site du BAPE – l'enregistrement, je ne sais pas si elle existe encore, je l'ai demandé à madame Olivier, apparemment que oui, mais elle n'était pas sûre – Gérald Godbout a demandé à Louis Bergeron : « Combien de tonnes de gaz à effet de serre rejette la raffinerie d'Ultramar par année? » Louis Bergeron a répondu : « Un million de tonnes de gaz à effet de serre par année avec la production actuelle. »

2855

Et le gouvernement nous demande relever le défi d'une tonne. Le protocole de Kyoto ne sera jamais atteint car ils veulent augmenter leur production. Ils veulent l'augmenter, je pense, à 265 000 barils par année, avec la production annuelle, c'est 165 000, je pense, que j'ai entendu après-midi, un million de tonnes pour 165 000 barils?

**LE PRÉSIDENT :**

Au total, annuellement, je ne me souviens pas c'est quoi que ça donne, là.

2860

**M. GÉRALD GODBOUT :**

Avec 265 000 barils par année...

2865

**LE PRÉSIDENT :**

Par jour.

**M. GÉRALD GODBOUT :**

2870

Le gaz à effet de serre va augmenter encore plus. Le petit 30 000 tonnes qu'ils veulent économiser par le transport sur les routes, là, pour diriger ça vers un pipeline, là... O.K.

2875

À chaque fois que le gouvernement met en marche un projet, ça touche toujours l'environnement. Les forêts, l'eau, les terres agricoles, et après tout ça, ils disent être inquiets de la détresse chez les agriculteurs.

Aujourd'hui, les agriculteurs se demandent : va-t-il nous rester des terres à cultiver?

2880

Qui devons-nous croire? Le gouvernement qui, d'un côté, dit qu'il faut sauvegarder le peu de forêts qu'il nous reste et protéger notre eau et nos terres agricoles, mais de l'autre côté, il donne la loi 229 à une compagnie privée américaine du Texas, qui lui donne le droit de nous mettre à mort, encore une précieuse partie de nos forêts et mettre en péril combien de rivières?

2885

Bon. Le gouvernement qui s'évertue à nous parler de gros bon sens pour que la vie ait plus de sens pour chacun, et alors qu'il nous sort une loi 229 et qu'il nous met rien de plus que la mort dans l'âme, et qui nous enlève ainsi tout courage pour se battre contre cette vie et bientôt à cause de sa loi, il ne fera plus guerre bon y vivre, car la pensée d'un seul parle au nom de toute une nation. Ce n'est en rien là que de la respecter, et surtout lorsque cette même nation ait à se lever en opposition parce qu'elle sait que rien dans ceci n'est bon pour elle, ce qui nourrit et conforte c'est l'eau et la terre. Mais quand il n'y en aura plus, plus aucun argent au monde ne pourra plus acheter ces terres, car plus aucune ne sera cultivable.

2890

2895

Et qui ne croit pas que viendra ce jour est un parfait imbécile, trop fou pour réaliser maintenant que d'enlever l'espoir à tout homme qui peut encore tout sur ses terres, c'est bien là pire que si on lui retire la vie. Comme de toute manière, ça finit par le faire mourir de désespoir.

2900

Ni la 20, ni l'autoroute 20, ni le fleuve, ni rien d'ailleurs ne semble faire leur affaire. Et ceci, pourtant, aurait bien moins d'impact et moins d'inconvénient et d'opposition à aller de ces côtés. Pensez à la facilité à répondre à une urgence pour l'autoroute 20; pensez aux emplois créés par le

2905 fleuve, emplois au quai, emplois sur les navires, emplois créés aussi à Lévis, je ne sais pas si je vais le bon mot, à Davie pour l'entretien de ces navires. Mais rien de ces propositions ne fait l'affaire de ces chers Américains qui ont l'air assez capricieux, merci, et à qui seule semble plaire l'idée de s'approprier nos terres à rabais et à jamais, à perpétuité; terrains, terres qu'on n'a pas l'intention de leur céder.

2910 Eh bien, qu'ils fassent leurs valises et qu'ils retournent chez eux. Et c'est tout le Québec qui ne s'en portera que mieux. Ainsi, on va peut-être arriver à sauvegarder notre dernière petite brise d'air pas encore totalement polluée.

2915 Silence sans défense. S'il faut que l'on perde ce combat, j'ai bien peur que ça ne laisse à l'esprit de nos enfants, un bien désolant message, comme cette défaite leur dirait que plus rien ne sert de se battre pour ces biens acquis de toute une vie de labeur, puisque le jour où le décideront gouvernement et pétrolières de cette terre, ils te dépouilleront de tous tes biens et de ce que pour ton cœur avait de la valeur.

2920 Et ils te laisseront, en compensation, une poignée d'argent qu'ils te remettront en échange de ta frustration. Mais ne retrouvant plus qu'avec des terres brisées et un cœur désabusé, ils ne sauront plus guère quoi en faire. Mais encore pire : étouffés par ce silence sans défense, ils n'en auront plus le goût, car on leur aura prouvé qu'il vaut mieux renoncer à tout d'avance, quand tout est perdu à l'avance de toute manière à ton existence.

2925 Merci. Puis monsieur le président, j'aurais une petite question, j'avais quelque chose... Mon épouse qui me faisait penser à ça ce midi.

2930 Là, on a entendu parler d'une troisième tour d'Hydro-Québec, O.K.? Avec le barrage que monsieur Charest veut faire, serait-il possible de lui demander si cette troisième tour-là va faire partie, qui va partir de ces barrages-là pour s'en venir, puis c'est celle-là qui va être la troisième tour d'Hydro-Québec. Pourriez-vous faire des recherches pour savoir si c'est vraiment la troisième tour qui s'en vient? Parce que à ce moment-là, Monsieur le président, je pense que c'est 265 pieds qu'ils prennent pour une tour, je serais peut-être bien mieux de vendre mon terrain au gouvernement pour qu'il en tire plus profit que moi.

2935 Est-ce que c'est possible de demander à monsieur Charest ou au ministre des Ressources ou une affaire de même, là, que si le troisième... Excusez, si ma parole est au ralenti, là, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

2940 Écoutez, on peut toujours adresser la question à Hydro-Québec, parce que c'est Hydro qui aurait un projet de ligne et non monsieur Charest ou le ministre des Ressources naturelles. On peut adresser une question à Hydro-Québec, si Hydro-Québec envisage éventuellement de jumeler une nouvelle ligne de transport électrique aux emprises existantes qu'il a dans la région,



la question peut très bien se poser, nous allons la prendre en note et l'acheminer à Hydro-Québec.

2945

**M. GÉRALD GODBOUT :**

Oui. Est-ce que je pourrais avoir la réponse de ça par écrit?

2950

**LE PRÉSIDENT :**

Bien écoutez, nous allons poser la question par écrit, on s'attend à avoir une réponse par écrit.

2955

**M. GÉRALD GODBOUT :**

Oui, c'est parce que j'ai pas l'Internet puis ça me tente pas d'aller dans les... Depuis deux ans, là, on se promène, puis on se promène...

2960

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais demander à madame Gélinas qu'elle vous contacte lorsque Hydro-Québec nous aura répondu.

2965

**M. GÉRALD GODBOUT :**

Une dernière petite question que ma femme voulait que je vous pose.

**LE PRÉSIDENT :**

2970

Ah, vous m'aviez dit une, là, ça fait deux.

**M. GÉRALD GODBOUT :**

2975

Oui, c'est « Autorisation pour relever », là, parce que sur le deuxième papier qu'on vous a donné en annexe la première fois qu'on s'est vu, il est mentionné que :

*« Cette autorisation restera en vigueur jusqu'à la signature d'une convention d'option ou au plus tard, le 31 décembre 2010. »*

2980

Est-ce qu'ils vont nous tenir sur le qui-vive jusqu'en 2010?

**LE PRÉSIDENT :**

2985

Je ne peux pas répondre à cette question.

**M. GÉRALD GODBOUT :**

2990 Non, c'est parce que je ne pense pas de *tougher* de même. Moi, j'aurais... excusez, là, j'aurais une... Je cherche les mots, ça doit être parce que je suis fatigué, une proposition assez drastique, merci. Il y a des nuits, on dort presque plus. Le sujet chez nous, c'est Ultramar depuis 2005. S'ils veulent nous tenir de même jusqu'en 2010, là, moi, j'aurais une proposition à leur faire : qu'ils me crissent une balle entre les deux yeux, là, puis moi, mes problèmes sont tous réglés.

2995 Je suis rendu, là, que la mort me fait même pas peur. S'ils sont intéressés à le faire, là, moi, c'est parce que j'ai pas assez de *guts* pour le faire.

Merci, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

3000

Merci, Monsieur Godbout. Alors, passez une bonne fin de soirée, néanmoins.

3005 On m'informe que du côté de Saint-Étienne, monsieur Xavier Beaudoin voudrait faire une rectification. Bien entendu, la rectification ne doit pas consister ou être un commentaire sur le mémoire mais une précision sur un fait énoncé dans un mémoire précédent.

Alors est-ce que monsieur Xavier Beaudoin, est-il toujours à Saint-Étienne pour qu'il s'avance à la table des intervenants? Non, il est parti? Alors, le message a été fait.

3010 Alors, maintenant, j'ai aussi monsieur Bergeron, d'Ultramar, qui voudrait commenter au sujet de son droit de rectification en rapport avec les mémoires entendus ce soir.

**M. LOUIS BERGERON :**

3015

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

3020

Bonsoir, Monsieur Bergeron.

**M. LOUIS BERGERON :**

Alors oui, nous allons procéder à des rectifications.

3025

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors toujours dans le délai que vous nous avez déjà dit, sept à dix jours après la réception des transcriptions.

**M. LOUIS BERGERON :**

3030

C'est ça, des transcriptions.

**LE PRÉSIDENT :**

3035

Très bien. Alors, je vous remercie.

Alors Mesdames et Messieurs, ceci... Tout à l'heure le mémoire de monsieur Godbout, donc monsieur Godbout présentait au nom de sa femme, était le dernier mémoire que la commission entend.

3040

Alors, maintenant, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique.

3045

Comme le règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement le prévoit, la commission devra déposer son rapport à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au plus tard quatre mois après le début du mandat, soit au plus tard le 12 juillet 2007.

3050

Cependant, la commission pourrait déposer son rapport avant le 12 juillet, s'il s'avérait que son enquête soit complétée.

Je rappelle qu'un rapport du BAPE fait état des constatations et de l'analyse de la commission à l'égard du projet à l'étude.

3055

Après le dépôt du rapport du BAPE, la ministre, madame Line Beauchamp, disposera de 60 jours pour le rendre public. Donc un délai maximal de 60 jours.

3060

Je rappelle également que les commissions du BAPE ne sont pas décisionnelles. Notre mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques, et en premier lieu à la ministre, une appréciation sociale et environnementale du projet, à la lumière des opinions émises par les citoyens, les groupes ou les organismes qui participent à nos travaux, afin d'éclairer cette prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

3065

Je rappelle également que parallèlement à l'analyse de la commission ou du BAPE, le ministère, donc le ministère de madame la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs réalise son analyse environnementale qu'il dépose à la ministre également.

C'est donc à partir du rapport du BAPE et de cette analyse environnementale de son ministère que la ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres.

3070 Il appartient au gouvernement d'autoriser la réalisation de ce projet avec ou sans  
modification, et aux conditions qu'il détermine, ou de le refuser. Donc c'est une décision  
gouvernementale.

3075 En mon nom et au nom personnel de la commission, je profite de l'occasion également  
pour remercier tous les participants ici même bien entendu à Princeville, ainsi que les personnes  
qui sont dans la salle à Saint-Étienne, qui ont fait en sorte que l'exercice s'est bien déroulé, dans  
un climat qui s'est voulu serein et respectueux.

3080 Je remercie évidemment le promoteur et les personnes ressources pour leur collaboration  
à l'égard des travaux de la commission. Enfin, je remercie aussi le personnel de la commission qui  
nous supporte, bien entendu, ainsi que les gens ici, madame Teasdale, la sténotypiste, et ainsi  
que nos amis du Centre des services partagés du Québec, ainsi que les gens de – le nom de la  
compagnie? Sono Vidéo, qui ont mis sur pied le projet pilote d'interactivité entre les deux salles.  
Bien entendu, je veux les remercier également.

3085 Alors, officiellement, je déclare maintenant la partie publique des travaux de la commission  
terminée. La commission va entrer dans la phase dite privée parce que maintenant elle va  
délibérer sur les éléments du projet en vue de la rédaction de son rapport.

3090 Alors, je vous remercie beaucoup, et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

#### **AJOURNEMENT**

\*\*\*\*\*

3095 Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office  
que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos  
recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

3100 ET J'AI SIGNÉ :

3105 \_\_\_\_\_  
YOLANDE TEASDALE, s.o.